

GDS

RHÔNE-ALPES

info

L'action sanitaire ensemble

POUR TOUTES LES FILIÈRES



Paramphistomes adultes dans une panse de bovin

Larve L3 de strongle digestif

Dossier
LE PARASITISME

3	Éditorial
4	Le mot du président
5	Hommage à Isabelle Soudant
6	Le Conseil d'Administration du GDS
7	Le département nous accompagne : les actions du GDS
9	Maladies réglementées : Brucellose ovine et caprine, un nouveau dispositif de surveillance
10	Elevage caprin : statut sanitaire des troupeaux caprins
11	Installation : une visite dédiée aux nouveaux installés
12	Ovin : quatre types de parasites présents en Rhône-Alpes
13	Dossier : le parasitisme
34	Apiculture : un plan de lutte généralisé contre varroa
36	Equins : SME et SC 2 maladies à surveiller
37	Caprins : le CAEV, une maladie virale de la chèvre
38	Filière porc : une visite sanitaire orientée "trichine"
39	Aviculture : lutte contre les salmonelles
40	Pisciculture : Comme un poisson dans l'eau !
41	Les actions du GDS : accompagnement technique et aides financières
44	Prophylaxies et introductions : les prophylaxies, ce qu'il faut faire
46	Prophylaxies 2015/2016 : les tarifs
47	Adresses utiles

Dossier LE PARASITISME

Les parasites externes	14
Des parasites à mettre sous haute surveillance	16
Petite et grande douves	18
Le paramphistome, un ver pas facile à gérer	20
La bronchite vermineuse selon l'humidité	22
Parasite interne, le ténia des ruminants	24
Cysticerose bovine	25

Gérer la pâture, un gage de réussite !	26
Des outils pour compléter le diagnostic	28
Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente	30
Coccidiose, Cryptosporidiose	32



IAC

Ces derniers mois ont été difficiles : la crise est là, conjonction d'aléas climatiques et de désordres dans les cours et dans la répartition des marges dans toutes les filières agricoles. Ces dernières semaines, la FCO a refait surface dans le Massif Central et touche quasiment tous les départements de Rhône-Alpes aujourd'hui. Il nous faut tenir bon pour éviter une catastrophe, en cette période difficile pour l'élevage français, mais aussi européen. Et ne nous y trompons pas, il est plus que nécessaire d'être plus performant du côté du sanitaire !

Coté bovins, notre plan de lutte volontaire et collectif BVD est désormais prêt pour Rhône Alpes. Il reste encore quelques points à régler dans notre futur fonctionnement avec l'Auvergne, notamment vis-à-vis des structures sanitaires « grande région », nécessaires à la mise en œuvre de notre programme, que nous souhaitons au plus tôt pendant l'année 2016.

Annoncé au niveau national, le plan IBR aura aussi dès que possible une déclinaison régionale. Je sais que beaucoup de questions sont en suspens. Le laboratoire de référence est au travail pour améliorer la qualité des tests, les vétérinaires de Rhône-Alpes sont impliqués eux aussi. Nous savons que cette maladie comporte quelques mystères, mais nous devons nous faire confiance ...

Suivra sans doute la besnoitiose, maladie contre laquelle nous ne jetterons pas l'éponge, la preuve c'est que c'est un président et un directeur de RA qui managent l'équipe nationale de GDS France, des réunions ont été organisées l'hiver dernier, nous en aurons autant que nécessaire pour détecter les cas et répondre à toutes les questions sur tout le territoire, les connaissances et les moyens de lutte font des progrès chaque jour.

Concernant les ovins et caprins, les projets se concrétisent aussi : un projet de programme collectif CAEV en caprin prévu pour les prochains mois, une action autour des statuts sanitaires à développer pour les deux filières... Les sections s'organisent progressivement et s'activent.

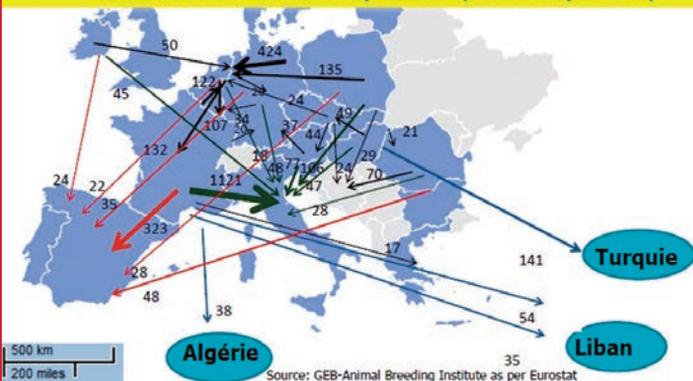
Nous aurons à cœur de poursuivre l'accueil de toutes les espèces animales, référence au petit clin d'œil de la couverture, mais aussi de commencer la réunion avec l'Auvergne, vous le savez, nous ne restons jamais les deux pieds dans le même sabot...

une bonne gestion du sanitaire est primordiale pour faire face aux crises successives et assurer l'avenir de nos élevages.

LE GDS
DE LA LOIRE

Le mot du président

5 millions de bovins européens
traversent les frontières chaque année (7% du cheptel total)



Le sanitaire : un enjeu majeur dans les échanges commerciaux ▲

LE MOT DE DAVID DUPERRAY

Je ne peux pas écrire cet édit sans avoir une pensée et sans écrire un mot à propos de notre directrice, Isabelle SOUDANT, décédée le 10 octobre dernier. Elle aura toujours donné toute son énergie et sans la moindre relâche pour l'action sanitaire et ceci dans l'intérêt de l'élevage. Isabelle était un pilier incontestable du sanitaire tant au niveau départemental, régional et même national. Son départ va provoquer un vrai vide pour le réseau GDS. En lisant ce GDS Info, vous allez remarquer le nombre important d'actions faites dans notre département. Isabelle a été présente pour toutes ces actions, pour monter ces dossiers et faire qu'ils avancent. C'est avec une grande tristesse que j'écris ceci.

2015 restera une année qui marquera nos mémoires. Une année difficile pour l'élevage, toute filières confondues, une année de sécheresse, une conjoncture tendue avec, pour finir, une crise sanitaire. Cette crise aura fait beaucoup parler dans nos campagnes et encore une fois, ce sont les éleveurs qui sont impactés en premier lieu. Je l'ai toujours dit, depuis mon arrivée au GDS, le sanitaire a une importance considérable dans l'équilibre économique des exploitations. Cette crise-là, encore une fois, démontre que l'enjeu du sanitaire aura des impacts de plus en plus importants pour nos exploitations, aux conséquences commerciales et financières sérieuses. L'exigence sanitaire des commerciaux est et deviendra de plus en plus contraignante, nous n'aurons pas le choix et devons nous adapter aux demandes exigées.

Le sanitaire sera et restera efficace seulement s'il est géré collectivement, c'est pourquoi nous mettons en place des actions régionales, comme la BVD, d'autres sont en cours de discussion. De nombreuses régions françaises ont déjà avancé sur ce dossier. Une lutte collective contre la BVD est nécessaire pour éviter une catastrophe sanitaire à l'intérieur de notre cheptel et continuer à commercialiser nos animaux dans notre pays et en dehors. En effet, certains pays ont déjà pris la décision d'assainir leur cheptel pour garantir leurs animaux indemnes lors des échanges commerciaux.

Sur le plan national, une décision officielle devrait voir le jour en ce qui concerne l'IBR en 2016. Nous vous avons déjà informé à plusieurs reprises que des discussions étaient en cours. C'est pour cela que nous vous encourageons à éliminer vos animaux positifs le plus rapidement possible car leur commercialisation risque de devenir plus restreinte.

Enfin, suite à leur création, les sections ovines et caprines se réunissent régulièrement afin de mettre en place et de proposer de nouvelles actions.

Certainement, ces décisions sanitaires ne vont pas faire plaisir à tout le monde sur le court terme mais c'est dans l'intérêt de nous tous, éleveurs, que ces actions sont mises en place.

■ David Duperray ■

Après une longue et belle carrière au sein du GDS, Isabelle nous a quittés le 10 octobre 2015 des suites d'une longue maladie.

HOMMAGE À Isabelle SOUDANT

Après avoir parcouru la France en tant que salariée puis exploitante agricole de 1983 à 1992, elle a été vacataire à la DDAF de l'Isère de 1993 à 1994. C'est là qu'à débuter son engagement pour le sanitaire. Cette première expérience au service de la santé animale lui a permis de devenir, de 1994 à 1996, animatrice de la FRGDS Franche-Comté. Puis de 1996 à 1997, elle est devenue responsable au GDS de Savoie. Vient ensuite son long et remarquable parcours au GDS de la Loire en tant que directrice.

Elle était entièrement dévouée à la cause du sanitaire dans le monde de l'élevage ligérien, et même au-delà des frontières de la Loire. En effet, elle avait intégré les groupes de travail régionaux et nationaux où elle était reconnue pour ses compétences indéniables. Elle était également très investie dans la vie agricole ligérienne. Elle n'aurait manqué pour rien au monde une occasion de défendre le sanitaire auprès des OPA de la Loire. Elle avait su développer une relation de confiance avec la Direction Départemental de la Protection des Populations, les vétérinaires sanitaires et le Conseil Général. Elle défendait avec poigne les intérêts des éleveurs pour améliorer le statut sanitaire de toutes les espèces y compris l'apiculture. Grâce à son incroyable capacité d'adaptation, elle avait pu, en très peu de temps, s'imprégner de la singularité et de la diversité du monde apicole.

En plus de ses connaissances techniques, Isabelle avait la capacité d'anticiper les évènements et d'agir en conséquence.

Pendant ces 18 années au sein du GDS, elle a accompli un travail exceptionnel en mettant en place une équipe compétente et dynamique et en développant des services adaptés aux besoins des éleveurs. Elle avait des compétences aussi bien administratives que techniques ce qui lui a permis de rester au contact des éleveurs. Très appréciée sur le terrain, elle savait aussi bien annoncer les nouvelles difficiles aux éleveurs (foyer de tuberculose ou autre maladie réglementée), accompagner ceux qui étaient en grande difficulté ou mettre en place des plans de lutte (BVD, Salmonelle,...).

C'était une femme au caractère fort avec une énergie folle. Dotée d'une grande rigueur, elle avait su garder un côté humain et compréhensif. Elle s'est battue jusqu'au bout contre la maladie en restant volontaire et investie dans son travail.

Nul doute que les personnes l'ayant côtoyé ne l'oublierons pas et regretterons ses idées, son sourire, son franc parlé et son implication.

■ L'équipe du GDS ■



Isabelle Soudant ▲

©GDS 42

Administrateurs Élus			
CHARGUERAUD	Christian	Vice-Président	MABLY
CLAIR	Stéphane		ST SIXTE
DUCREUX	Michel	Secrétaire Général	PANISSIERES
DUPERRAY	David	Président	St CYR DE VALORGES
FERRET	Gilbert		ST ROMAIN-en-JAREZ
FONTIMPE	Vincent		PRECIEUX
FORESTIER	Jean Luc		LE CROZET
GRANGE	Atain	Membre du bureau	NOAILLY
JOANDEL	Sébastien		MONTVERDUN
JOURLIN	Serge	Membre du bureau	SOUTERNON
GRANNOTIER	Sylvie		ST CHAMOND
PONCET	Franck	Vice-Président	CHAZELLES SUR LYON
THIOLIERE	Cédric		ST HILAIRE CUSSON LA V
TRANCHAND	Bernard	Vice-Président	CHUYER
VERMOREL	Roger	Trésorier	ST-GERMAIN-la-MONTAGNE
AUGIER	Marcel	Président d'Honneur	SAIL-les-BAINS
Membres de Droit			
VIAL	Raymond	Président de la Ch. d'Agriculture	ST MARTIN la SAUVETE
LAFAY	Guy	Représentant la FDSEA	VIVANS
CHERBLANC	Alexandre	Représentant les J.A	St Cyr de VALORGES
GARDON	Thierry	Représentant la Confédération Paysanne	ST CYR les VIGNES
BROSSE	Patrick	Représentant l'Ordre des Vétérinaires	ST GALMIER
DEVOS	Jacques	Président Syndicat Vétérinaire	PANISSIERES
GEAY	Eric	Président du GTV	ST SYMPHORIEN DE LAY
Sont Invités			
BONNE	Bernard	Président du Conseil Général	SAINT-ETIENNE CEDEX
BROSSE	Chantal	Conseiller Général	ST BONNET LE COURRREAU
GUERSON	Nathalie	Directrice de la DDPP	SAINT-ETIENNE
DEFONDS	Maurice	Chef service santé animale DDPP	SAINT ETIENNE
DUMAS	François	Chef service adjoint santé animale DDPP	SAINT ETIENNE
PONCET	Michel	Président de commission élevage	ST ROMAIN LA MOTTE
ROBERT	Roland	Représentant Contrôle Laitier	VERRIERES EN FOREZ
BOUCHUT	Léonard	Représentant la Coop d'élevage	ST DENIS SUR COISE
THIZY	Dominique	Section Laitière FDSEA	PANISSIERES
DE PONCINS	Arnaud	Section Bovine de la FDSEA	ST CYR LES VIGNES
DUCHENE	Frédéric	Président de l'ELVEA	PANISSIERES
DUMAS	Philippe	Président de SICAREV	St SYMPHORIEN de LAY
DUCCLOS	Maryse	Représentante Syndicat Négociants bestiaux	ST GEORGES HT VILLE
MATHEVET	Fabien	Section caprine	ST HILAIRE CUSSON LA V
ROLLAND	Michel	Président de la section Ovine	ST MARTIN LA SAUVETE
BERAUD	Michel	Président de section apicole	CHUYER
DUCROS	Gérard	Représentant des éleveurs de Porcs	CHERIER
THEODORE	Philippe	Représentant la DDT	SAINT-ETIENNE
MOREAU	Jean Louis	Directeur du LVD	MONTBRISON
FANGET	Denis	Président de la FEVEC	BOURG ARGENTAL
DUMAS	Pierre Louis	Vétérinaire. FEVEC	LA TOURETTE
JALABERT	Gérard	Section Ovine de la FDSEA	DARGOIRE
DUCHÉZ	Michel	Représentant Groupama	CHATELNEUF
M. le Président des coopératives laitières			LA TALAUDIERE
VERPY	Guillaume	Service agriculture CG	ST ETIENNE
CHOMIENNE	Gilles	Directeur EDE	ST PRIEST EN JAREZ
MASSADOR	Christine	Assistante GDS	ST PRIEST EN JAREZ

Les membres de droit, tout comme les membres élus, votent, approuvent ou refusent les décisions et actions nouvelles au cours des conseils d'administration.



Les aides du Département retournent toutes aux éleveurs ▲

LA QUALIFICATION IBR...

L'IBR est une maladie virale du bétail non transmissible à l'homme. Elle touche surtout les bovins, se traduit par une atteinte des voies respiratoires supérieures, mais peut aussi prendre la forme d'encéphalites (sur les veaux), de conjonctivites, d'avortements et de métrites. L'objectif à court terme est d'éradiquer cette maladie. Aujourd'hui, de plus en plus de transactions commerciales exigent d'avoir l'appellation « cheptel indemne d'IBR ». Prochainement, la vente d'animaux positifs pour l'élevage sera interdite.

La qualification IBR est une démarche volontaire, il faut en faire la demande auprès du GDS. Après vérification de la conformité de vos achats et de vos prophylaxies annuelles et/ou de vos analyses de lait, vis-à-vis du cahier des charges IBR, un contrat d'engagement vous sera envoyé et de nouvelles cartes vertes seront éditées avec la mention « Cheptel indemne d'IBR ».

DEROGATIONS IBR

Lors d'un achat d'un bovin issu d'un cheptel sous appellation A, il est possible de bénéficier d'une dérogation au contrôle à l'introduction, sous certaines conditions. Il est nécessaire que le vendeur et l'acheteur remplissent une demande de dérogation à transmettre au GDS dans les 7 jours suivant l'achat accompagné des cartes vertes datées et signées par le vendeur et remplies au dos par l'acheteur. Le transport doit être direct et sans rupture de charge entre les 2 exploitations c'est-à-dire qu'une fois parti de l'exploitation du vendeur, le véhicule doit se

ATTENTION

La BVD est obligatoire à l'introduction depuis début 2015. Si le bovin acheté n'est pas connu NON IPI, il faut le faire analyser. Si vous désirez bénéficier de la dérogation IBR, il faut faire suivre le document de dérogation et les cartes vertes (dûment remplies) au laboratoire, avec les tubes de sang.

rendre directement dans l'exploitation de l'acheteur, sans qu'aucun autre bovin ne monte ou ne descende du camion. Vous comprendrez alors aisément qu'à ce jour, dans notre département et ce pour des raisons de maintien de qualification, les transports de ces animaux ne peuvent pas être effectués par un marchand de bestiaux.

■ Aurélie Bonhomme ■

NOUVEAUTÉ COURANT 2016 : KITS INTRODUCTIONS

Afin de sécuriser vos achats, des kits d'analyse à l'introduction volontaires seront bientôt disponible dans la Loire :

- *Kit introduction 2 paramètres : besnoitiose, paratuberculose*
- *Kit introduction 3 paramètres : besnoitiose, paratuberculose, néosporose*

Les tarifs négociés avec le laboratoire vétérinaire départemental seront communiqués prochainement.

BVD (B)

La BVD coûte trop cher aux éleveurs et peut avoir des conséquences cliniques importantes : retours en chaleur, avortements, diarrhées néonatales, veaux mal formés, veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Aujourd'hui, dans la Loire, un cheptel bovin sur dix a été contaminé par la BVD ces dernières années. Le GDS vous propose des outils de surveillance, de prévention et de lutte contre la BVD. Avant toute chose, il est impératif de connaître le statut de son troupeau par rapport à la BVD. Plusieurs méthodes existent : les analyses sérologiques (sondages), le suivi des résultats sur le lait de tank, les boucles BVD (prélèvement de cartilage réalisé dès la naissance).

Le virus BVD se transmet par simple contact entre bovins. L'introduction d'un animal excréteur du virus (IPI ou virémique transitoire) est donc un risque à ne pas négliger

car il peut suffire à contaminer votre cheptel. Pour limiter les risques, une analyse virologique et une quarantaine dans un local séparé sont obligatoires et indispensables lors des introductions.

Si votre troupeau est touché par la BVD, le GDS peut mettre en place un plan de lutte. Il consiste à détecter et éliminer les animaux IPI du troupeau. Le plan prévoit des aides à hauteur de 50% du coût des analyses. L'élimination des bovins IPI est également indemnisée : 115€ pour un mâle laitier de moins de 2 mois (+155€ si surcotisation), 215 € par bovin éliminé de plus de deux mois pour les mâles laitiers et de plus de 4 mois pour les veaux allaitants (+155€ si surcotisation), 315€ par veau allaitant de moins de 4 mois (+155€ si surcotisation).

N'hésitez pas à contacter le GDS pour davantage de renseignements. ■

N'ÉLEVEZ PLUS DE VEAUX IPI !!!

La boucle auriculaire de prélèvement BVD permet la détection et l'élimination rapide des bovins IPI.

Cette méthode permet à tous les éleveurs volontaires ainsi qu'à ceux qui sont en plan BVD de dépister leurs veaux dès la naissance afin d'être certains de ne pas élever d'IPI (Infecté Permanent Immunotolérant), véritable réservoir à virus et non-valeur économique. Elle permet également de tester les veaux issus de vaches achetées gestantes et négatives à la PCR à l'achat.

La pose des boucles auriculaires BVD ne nécessite pas de contention particulière et évite de prélever des animaux plus âgés donc plus vifs. L'éleveur réalise le prélèvement lui-même en bouclant le veau.

Une fois le prélèvement réalisé, il est directement envoyé au laboratoire pour analyse.

En cas de résultat positif, l'éleveur est averti rapidement par le GDS, son vétérinaire et le laboratoire, ce qui lui permet d'être très réactif et de ne pas élever de bovins IPI.

L'animal testé négatif bénéficie de la garantie non-IPI (valable à vie). En revanche, un veau positif devra obligatoirement être éliminé.

Il existe des aides du conseil général et du GDS, que ce soit pour les éleveurs qui s'engagent volontairement ou pour ceux qui sont en plan BVD.

Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche afin de recevoir un bon de commande spécifique boucles BVD ou pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter .



La lutte des éleveurs contre la brucellose ovine et caprine a été un succès. Les départements de France sont reconnus officiellement indemnes. La surveillance peut être allégée.

MALADIES RÉGLEMENTÉES

Brucellose ovine et caprine : un nouveau dispositif de surveillance



Les avortements en série doivent être déclarés. ▲

La brucellose est une maladie contagieuse pour de nombreuses espèces. Chez les petits ruminants, elle se traduit principalement par des avortements en série. La lutte contre la brucellose permet de protéger la santé des hommes et des troupeaux et de faciliter les échanges commerciaux.

Le nouveau dispositif de surveillance de la brucellose ovine et caprine s'appuie sur les déclarations d'avortement pour détecter une éventuelle réapparition de foyers. Les dépistages sérologiques réguliers dans les troupeaux permettent le maintien du statut des élevages et des départements français.

PROPHYLAXIE : LES MÊMES RÈGLES POUR LES CAPRINS ET LES OVINS.

Dans tous les départements de Rhône-Alpes, le rythme de dépistage peut être quinquennal (tous les cinq ans). Tous les mâles reproducteurs, ainsi que 25% des femelles de plus de 6 mois sont dépistés, mais avec un minimum de 50 (ou moins si l'effectif est inférieur à 50). Le dépistage des animaux nouvellement introduits n'est plus exigé.

Jusqu'alors les élevages de chèvres ou de brebis laitières, commercialisant des produits à base de lait cru devaient dépister la brucellose chaque année. Un avis favorable de l'Anses pourrait permettre de passer rapidement à un rythme quinquennal dans ce type de troupeaux.

Les élevages qui transhument ne sont plus obligés de réaliser une prophylaxie annuelle sauf si la transhumance est considérée comme étant « à risque ».

Les services de l'Etat peuvent imposer un dépistage annuel aux élevages ne respectant pas les règles de prophylaxie ou d'identification, et ne déclarant pas leurs avortements.

LA DÉCLARATION DES AVORTEMENTS EST OBLIGATOIRE

La déclaration des avortements chez les petits ruminants est obligatoire à partir d'au moins trois avortements, sur une période de sept jours. En effet, si la brucellose devait réapparaître, elle s'exprimerait surtout par des avortements en série.

Si ce seuil est atteint, l'éleveur doit en faire la déclaration auprès de son vétérinaire pour que les investigations soient déclenchées. Les actes et analyses sont pris en charge par l'Etat.

Un avortement c'est l'expulsion d'animaux morts nés ou mourant dans les 12 heures après la naissance. Les avortements manifestement accidentels peuvent ne pas être déclarés.

La situation de la France, vis-à-vis de la brucellose des petits ruminants est favorable. Toutefois, les événements récents (cas bovins en 2012, cas humains,...) illustrent bien que le retour de la brucellose est possible. Il convient donc de rester vigilant et de déclarer les avortements en série.

■ Jean-Luc Chevallier ■

Le statut sanitaire du troupeau caprin est un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de l'élevage et pour gérer les achats d'animaux

ELEVAGE CAPRIN

Statut sanitaire des troupeaux caprins



© Laurent THOMAS

Ce troupeau est-il porteur de CAEV, de paratuberculose, de chlamydiose, de fièvre Q ? ▲

QU'APPELLE T'ON STATUT SANITAIRE ?

Le statut sanitaire d'un troupeau est un état des lieux des maladies présentes à un instant donné. Il est susceptible d'évoluer avec le temps et les pratiques d'élevage. De nouvelles maladies peuvent être introduites par diverses voies (achat/mélange d'animaux, nuisibles, visiteurs, faune sauvage...). Cependant, la voie d'introduction de maladies dans un troupeau la plus fréquente est le contact avec un animal infecté (présentant des signes cliniques ou non). A l'inverse, la mise en œuvre d'un plan de lutte adapté peut aboutir à l'assainissement du troupeau.

QUELLES MALADIES RETENUES ET POURQUOI ?

La Paratuberculose, la Fièvre Q, la Chlamydiose et le CAEV sont les 4 maladies qui ont été retenues du fait de leur pouvoir pathogène élevé et des symptômes graves qu'elles peuvent engendrer (mortalité, séquelles,...). De plus, ce sont des maladies chroniques qui persistent durablement dans un troupeau infecté.

COMMENT PROCÉDER ?

Il s'agit de réaliser un sondage sérologique individuel sur un échantillon de chèvres de plus de 24 mois. Les prises de sang peuvent être réalisées au cours de la prophylaxie annuelle.

COMMENT INTERPRÉTER LES RÉSULTATS ?

La mise en évidence d'une immunité contre l'une de ces maladies signifie que cette maladie est très probablement présente dans le troupeau. Attention, le statut sanitaire n'est en aucun cas une garantie de cheptel.

- Résultats négatifs : La probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est très faible.
- Résultats positifs : La probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est d'autant plus forte que le nombre d'animaux positifs est élevé.

QUAND DÉFINIR SON STATUT SANITAIRE ?

- Dès la création du troupeau pour démarrer son élevage sur de bonnes bases sanitaires.
 - Troupeau « en croisière » pour connaître les maladies présentes ou non, et adapter ses pratiques en fonction de son statut sanitaire.
 - Lors d'achat d'animaux pour éviter de mélanger des animaux provenant de cheptels de statut différent.
- En 2016, l'action « suivi sanitaire des troupeaux caprins » qui bénéficie du soutien financier de la région Rhône-Alpes et du CROF sera proposée à tous les éleveurs de caprins.

■ Benjamin Deltour/Laurent Thomas. ■

Le nombre de chèvre à prélever est fonction de l'effectif du troupeau

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	Au-delà de 400
Echantillon d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Le GDS propose une visite afin de se prémunir des risques sanitaires et ainsi contribuer à la réussite d'une installation.

INSTALLATION

Une visite dédiée aux nouveaux installés.



L'installation est une période clé au niveau sanitaire car il y a souvent des achats d'animaux ou des regroupements de cheptels. Si toutes les précautions ne sont pas prises lors de ces introductions, un problème sanitaire peut vite arriver et fragiliser voire mettre en péril l'exploitation nouvellement créée. Les jeunes sont souvent les victimes de cette période sanitaire cruciale, et les GDS constatent malheureusement qu'ils constituent une part importante des dossiers « caisse coups durs ».

Face à ce constat, les GDS de Rhône-Alpes ont engagé une réflexion qui a abouti à la mise en place de la « visite jeune installé ». Cette visite permet de faire un état des lieux des pratiques sanitaires depuis l'installation.

CONSTRUIRE UNE RELATION DURABLE

Cette visite a tout d'abord pour objectif de mieux connaître le jeune installé pour mieux répondre à ses besoins. Le but est de contribuer à la réussite de son installation en étudiant avec lui les éventuels facteurs de risques sanitaires, tels que la constitution et/ou l'agrandissement du troupeau, l'utilisation de nouveaux équipements, les nouveaux bâtiments.... Enfin, le GDS ambitionne de fixer des bases saines avec le jeune pour gérer le sanitaire, en étant toujours en lien avec les obligations réglementaires.

BIEN PRÉPARER SA VISITE

En amont de la visite, un document de préparation est envoyé. Il s'agit d'un guide de visite qui va aider en quelques minutes à préparer la venue du technicien ou

du vétérinaire du GDS. Cette préparation permet de faciliter les échanges et d'apporter les premiers éléments de réflexion et de réponses aux questions posées.

DÉROULEMENT DE LA VISITE

La visite est gratuite et dure environ deux heures. Elle se déroule sur l'exploitation et est basée sur un échange par rapport aux questions et aux attentes. Un état des lieux des pratiques sanitaires est effectué, puis des pistes de réflexion peuvent être engagées sur les éventuelles améliorations à apporter. En fin de visite, un compte-rendu est réalisé afin de récapituler les points qui ont retenu l'attention (points forts et points à risques).

Un calendrier de mise en œuvre pourra donc être mis en place avec les actions à engager dans les mois à venir. Le jeune est orienté si besoin vers les partenaires les plus adaptés à la situation (vétérinaire, techniciens conseillers spécialisés...).

■ Gaëtan Hamard ■

Larve L3 de
strongle digestif ▼



▲ Paramphistomes adultes
dans une panse de bovin

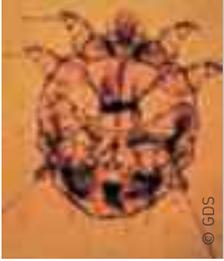
Dossier LE PARASITISME

Il a été constaté dans les populations de parasites, des résistances de plus en plus fréquentes du fait d'une trop forte utilisation de certaines molécules antiparasitaires. Les conditions d'utilisation des anti-parasitaires sur les animaux en lactation ont été modifiées. Les délais d'attente lait sont maintenant assez importants et certaines molécules ne seront plus autorisées. C'est pourquoi, il est dorénavant préférable de raisonner le traitement des parasites au cas par cas et de façon préventive.

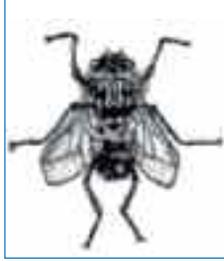
Les parasites externes	14
Des parasites à mettre sous haute surveillance	16
Petite et grande douves, 2 vers plats parasites à ne pas confondre	18
Le paramphistome, un ver pas facile à gérer	20
La bronchite vermineuse selon l'humidité	22
Parasite interne, le ténia des ruminants	24
Cysticerose bovine	25
Gérer la pâture, un gage de réussite !	26
Des outils pour compléter le diagnostic	28
Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente	30
Coccidiose, Cryptosporidiose : ne pas négliger l'hygiène du bâtiment	32

Les parasites externes

L'infestation par ces parasites est gênante pour les animaux et peut avoir des conséquences graves



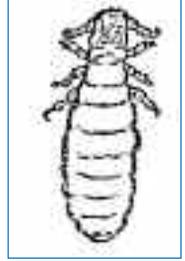
▲ **Acarien**



▲ **Mouche**



▲ **Tique**



▲ **Pou**

Les parasites externes, ou ectoparasites provoquent chez les ruminants des affections cutanées généralement prurigineuses (démangeaisons de la peau) parfois difficiles à diagnostiquer à l'œil nu. En cas de suspicion, des prélèvements peuvent permettre d'identifier le parasite. La lutte contre les parasites externes des ruminants nécessite une approche globale qui intègre généralement des interventions sur les animaux, mais aussi le traitement des bâtiments d'élevage. On dénombre 3 catégories d'ectoparasites : les insectes, les acariens, les champignons.

LES INSECTES

Les poux sont des insectes qui se nourrissent du sang ou de débris cutanés. La contamination est directe par contact. On observe les animaux qui se frottent et se grattent plutôt que de manger ou de se coucher. La période hivernale avec des animaux en bâtiments est favorable au développement de ces parasites externes.

Les mouches représentent une gêne importante en élevages. Ce sont leurs larves qui peuvent être des parasites provoquant des oestroses ou myases par exemple. Elles peuvent également transmettre des maladies virales et bactériennes et parasitaires.

LES ACARIENS

Les gales sont des affections extrêmement contagieuses qui peuvent être provoquées par 3 genres d'acariens (sarcopte, psoropte ou choriopte). Le cycle biologique des parasites dure environ 3 semaines et les individus peuvent persister dans le milieu extérieur pendant 1 à 6

semaines. Les parasites passent d'un animal à l'autre par contact direct et via l'environnement (clôture, matériel...). L'humidité élevée de l'air, la pénombre dans les bâtiments les contacts fréquents entre les animaux jouent un rôle essentiel (achat, voisinage). Les gales se manifestent surtout en hiver. Les conséquences sur la croissance des jeunes peuvent être grandes.

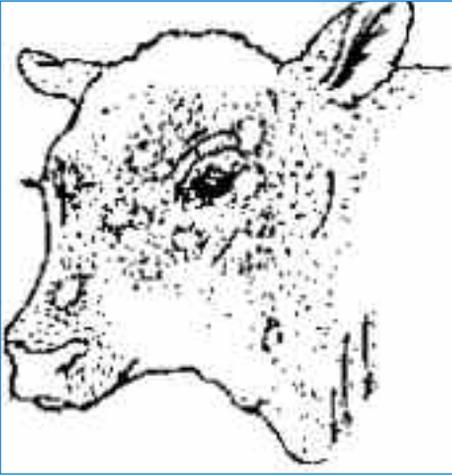
Les tiques sont des acariens de grande taille. Le principal risque est lié à leur rôle en tant que vecteurs de maladies. Les tiques sont capables de transmettre des virus, des bactéries et des parasites.

LES CHAMPIGNONS

La teigne, communément appelée « dartre », est une maladie contagieuse et parasitaire due à un champignon. C'est une zoonose : la teigne est une parasitose transmissible à l'homme par contact, et provoque d'intenses démangeaisons. Cette mycose peut se caractériser par des lésions circulaires blanchâtres, non purulentes, avec une chute de poil. La propagation de la maladie se fait par contact direct entre animaux, ou par contact indirect via le matériel d'élevage. Le champignon peut persister dans l'environnement à l'état de spores pendant plusieurs années.

CONSÉQUENCES DE L'INFESTATION PAR LES ECTOPARASITES

L'infestation par ces parasites peut avoir des conséquences graves car l'animal est stressé, il mange moins, ce qui peut entraîner une dégradation importante de



▲ Teigne

Aux premiers signes de la présence d'ectoparasites, réagissez rapidement : vous limiterez la propagation des parasites dans votre élevage et les conséquences sur vos animaux.

l'état corporel, ainsi que de pertes de production avec des conséquences économiques.

Pendant les périodes de stabulation, le milieu de vie restreint et la densité d'animaux favorise la transmission de parasites externes.

Ce sont les animaux les plus faibles et/ou les plus jeunes qui souffrent le plus de l'infestation parasitaire (signes cliniques plus marqués).

LA PRÉVENTION :

La prévention de la prolifération des parasites externes passe par :

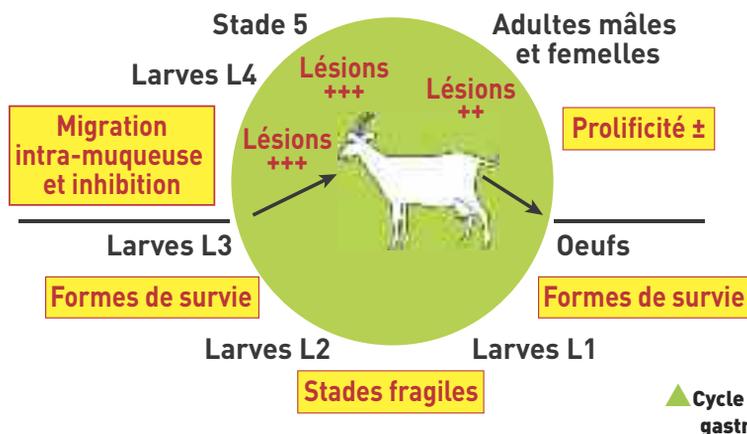
- un nettoyage et une désinsectisation efficaces des bâtiments d'élevage
- des traitements préventifs sur les animaux
- une alimentation équilibrée pour prévenir les carences alimentaires, facteurs important dans la propagation et le degré d'infestation par les parasites externes
- une gestion de la densité d'animaux et de l'ambiance des bâtiments- une vaccination des animaux à risque pour certains ectoparasites (teigne)
- l'application de la quarantaine pour les animaux nouvellement introduits dans l'élevage

■ **Lorène Dupont** ■



Des parasites à mettre sous haute surveillance

La gestion des strongyloses gastro-intestinales des ruminants passe par la prise en compte du réservoir de parasites porté par le troupeau et du niveau d'infestation des pâtures par les larves infestantes.



© ENVT

LE RUMINANT EST L'USINE À PARASITES, LES PARCELLES SONT LES RÉSERVOIRS

Le cycle des strongles gastro-intestinales comprend une phase à l'intérieur de l'hôte ruminant et une phase dans le milieu extérieur. Les vers adultes pondent des œufs qui sont expulsés avec les fèces. Dans le milieu extérieur, les œufs éclosent en larves L1 qui muent en larve L2 puis L3. La larve L3 est le stade infestant. Elle peut résister plusieurs mois dans l'environnement et constitue donc une phase de résistance du parasite. En conditions optimales (température douce et humidité) la durée du cycle dans le milieu extérieur est de sept jours. Après ingestion par un ruminant, la larve L3 migre à l'intérieur du tube digestif jusqu'au site de prédilection de l'espèce de parasite. Une fois installée, elle effectue plusieurs mues pour évoluer jusqu'au stade adulte mature sexuellement. La durée du cycle à l'intérieur de l'hôte ruminant est de l'ordre de trois semaines. Chez l'hôte, la longévité des vers adultes est de quelques mois mais les larves L4 de certains parasites sont capables de s'enkyster

dans la muqueuse digestive. Ce phénomène dit d'hypobiose permet aux parasites de survivre pendant la saison hivernale.

LE TUBE DIGESTIF EST IRRITÉ ET L'ABSORPTION DES NUTRIMENTS PERTURBÉE

Les strongles gastro-intestinales se localisent, en fonction des espèces, dans la caillette, l'intestin grêle, le caecum ou le gros intestin. Les parasites les plus pathogènes sont ceux qui se distribuent dans la caillette et l'intestin grêle qui sont les segments les plus sensibles du tube digestif. L'action pathogène des vers adultes est liée à leur localisation à la surface de la muqueuse digestive qui entraîne une irritation. Ils exercent également une action spoliatrice. Selon leur mode de nutrition, les strongles peuvent prélever chez leur hôte, du sang (400 adultes d'*Haemonchus contortus* peuvent prélever 60mL de sang par jour), des tissus du tube digestif ou le contenu intestinal ou chyme. Enfin, la présence de strongles et les lésions qu'ils provoquent dans l'intestin

entraînent un phénomène de malabsorption des nutriments accompagné d'une perte d'appétit avec une diminution de l'ingéré pouvant atteindre 15 à 20%.

L'ÉTAT GÉNÉRAL EST DÉGRADÉ AVEC DES SYMPTÔMES DIGESTIFS

Le plus souvent, chez les ruminants adultes, les strongyloses évoluent sous une forme chronique. Les principaux signes sont un mauvais état général, de l'abattement, un poil terne et piqué associé à une baisse d'appétit. Certains individus peuvent présenter des troubles de la fertilité ou de l'anémie. Les formes aiguës de strongylose sont plus rares et elles concernent plutôt les jeunes classes d'âge qui n'ont pas ou peu d'immunité contre les parasites, notamment en première saison de pâturage. Les signes cliniques les plus fréquents sont d'ordre digestif avec une diarrhée profuse et liquide. Ces symptômes s'accompagnent d'une baisse de l'appétit voire d'une anorexie avec amaigrissement. Les strongles hématophages entraînent quant à eux une anémie parfois sévère, les muqueuses sont alors décolorées et un œdème de l'auge ou « signe de la boulette » se développe.

LA GESTION DES PRAIRIES COMME BASE DE LA PRÉVENTION

L'utilisation du pâturage entraîne systématiquement la présence de parasites gastro-intestinaux chez les ruminants. Pour limiter le niveau d'infestation, il faut veiller tout d'abord à ne pas surpeupler les surfaces pâturables. On estime qu'au-delà d'un chargement compris entre 1 et 1,5 UGB par hectare, en fonction de la qualité agronomique des prairies, le risque parasitaire est important. La prévention du parasitisme par les SGI passe ensuite par la gestion des réservoirs de larves L3 dans les pâturages et celle des vers adultes hébergés par les ruminants. Il est ainsi recommandé d'effectuer une analyse coprologique à la rentrée à l'étable pour vérifier le niveau d'infestation du troupeau en vue, si nécessaire, de mettre en œuvre un traitement en concertation avec un vétérinaire. Ainsi, à la mise à l'herbe, les animaux hébergeront peu de vers adultes ce qui limitera le nombre d'œufs excrétés sur les prairies en début de saison de pâturage. L'infestation des parcelles est également liée au temps de présence des animaux. Pour limiter l'infestation des prairies, il ne faut pas dépasser trois mois d'utilisation

QUAND RÉALISER UNE COPROLOGIE ?

A la fin du cycle de pâturage pour juger de la nécessité d'un traitement à la rentrée à l'étable.

Avant la mise à l'herbe : pour s'assurer de commencer le pâturage avec des animaux « propres ».

De la mise à l'herbe à la rentrée en bâtiment pour surveiller la dynamique d'infestation du troupeau en saison de pâturage.

Autour d'un traitement curatif pour s'assurer de son efficacité.

successifs d'un bloc de parcelles et, introduire ensuite des parcelles non utilisées précédemment. L'arrêt d'utilisation d'un groupe de parcelles accompagné de fauche, contribue à la diminution de la pression parasitaire.

LA COPROSCOPIE, UNE ANALYSE INCONTOURNABLE ET PEU COUTEUSE

La méthode de diagnostic de laboratoire la plus simple pour surveiller le niveau d'infestation parasitaire des ruminants est la coproscopie. Elle permet d'estimer le niveau de contamination des animaux en quantifiant le nombre d'œufs de strongles gastro-intestinaux présents par gramme de matière fécale. Il est recommandé de faire des coproscopies de groupe en prélevant 5 à 10 animaux et en prenant soin de bien homogénéiser le prélèvement (malaxage, broyage). Il est souvent pertinent de réaliser un prélèvement sur un lot de primipares, et sur un lot de multipares. En effet, les jeunes ruminants, notamment lors de la première saison de pâturage sont plus sensibles que les adultes. La coprologie permet donc de réaliser le suivi de la dynamique des infestations au cours de pâturage mais également de vérifier l'efficacité d'un traitement. Dans ce cas la coprologie sera réalisée sur les mêmes animaux avant le traitement et 10 jours après pour les molécules à action courtes et 15 jours pour les molécules à action rémanente. La réalisation d'autopsies peut également être une aide précieuse au diagnostic parasitaire, notamment pour les strongles de la caillette des petits-ruminants (haemonchus, teladorsagia).

■ Benjamin Deltour ■

2 vers plats parasites (Trématodes),

Contrairement à la grande douve, la petite douve est une maladie des pâturages secs.

LA PETITE DOUVE (=DICROCOELIUM LANCEOLATUM)

La petite douve ou *Dicrocoelium lanceolatum* est un ver parasite du foie et de la vésicule biliaire. Ce parasite est très fréquent et très pathogène chez les ruminants. Il se nourrit exclusivement de la bile à la différence de la grande douve qui se nourrit exclusivement de sang.

CYCLE DE LA PETITE DOUVE

Les œufs pondus par les adultes présents dans les canaux biliaires sont excrétés dans les matières fécales des ruminants et du porc et sont disséminés dans les pâtures au rythme des déplacements des animaux. Deux hôtes intermédiaires sont ensuite nécessaires :

- Tout d'abord l'escargot des plaines (gastéropode xérot thermique de la famille des Hélicidés) dans lequel les œufs vont éclore et libérer une larve, le miracidium. Le miracidium évolue ensuite successivement en sporocyste puis en cercaire. Les cercaires sont ensuite éliminées dans le milieu extérieur lors d'averses.

- Puis, la fourmi ingère les cercaires (disséminés par l'escargot) qui vont évoluer en métacercaires et s'enkyster. L'infestation d'un bovin se réalise par ingestion d'une fourmi parasitée. Cette contamination est favorisée par le changement de comportement des fourmis qui se retrouvent au sommet des brins d'herbe de la tombée du jour jusqu'au petit matin, ce qui favorise l'ingestion par les animaux dans les pâtures.

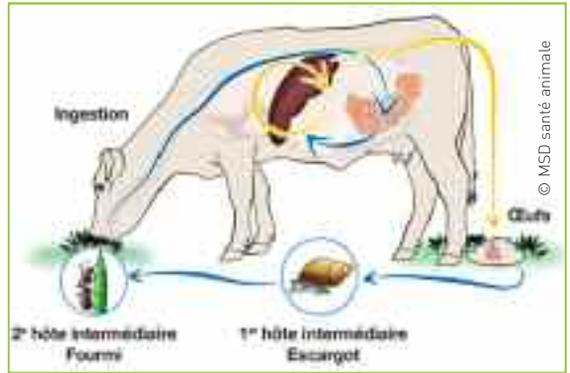
Dans l'intestin des animaux, les formes immatures sont libérées, et elles migrent vers les canaux biliaires du foie, dans lesquels elles acquièrent leur forme adulte. Contrairement à la grande douve, la petite douve n'a pas besoin de zones humides pour assurer son cycle.

La petite douve est responsable de la dicrocoeliose.

La forme aigue de cette maladie n'est observée que chez les ovins et les caprins.

Les symptômes sont les suivants :

- hépatite traumatique causée par la migration des parasites dans le tissu hépatique,
- anémie, œdèmes, cachexie,
- mort soudaine à court ou moyen terme.



Cycle de la petite douve ▲

Chez les bovins et les porcins, la forme chronique est la seule forme clinique observée. Le plus souvent, elle est asymptomatique. On peut cependant observer une chute de production laitière, un manque de croissance, un amaigrissement, un pelage piqué et terne, une météorisation et parfois une diarrhée chez les animaux infestés.

PRÉVENTION :

- éviter d'épandre sur les pâtures du fumier provenant d'animaux malades (résistance des œufs possible pendant 5 ans),
- ne pas faire pâturer des ovins et des bovins sur les mêmes parcelles,
- éviter de faire pâturer les animaux trop tôt le matin ou trop tard le soir,
- la lutte contre les hôtes intermédiaires est illusoire.

Diagnostic : en cas de doute, il faut réaliser des prélèvements de fèces sur plusieurs animaux d'un lot. Le laboratoire vétérinaire départemental vérifiera alors la présence d'œufs de petite douve (coproscopie).

En cas de présence avérée de petite douve, les traitements antiparasitaires se réalisent à la rentrée à l'étable pour les allaitantes et au tarissement pour les laitières (demandez conseil à votre vétérinaire).

à ne pas confondre

LA GRANDE DOUVE (=FASCIOLA HEPATICA)

La grande douve du foie ou *Fasciola hepatica* est un parasite de grande taille (15 à 30 mm de long) du foie et des canaux biliaires de mammifères (dont l'homme). Très fréquente et très pathogène chez les ruminants, la grande douve se nourrit de sang et des cellules hépatiques.

CYCLE DE LA GRANDE DOUVE

La grande douve pond ses œufs dans les canaux biliaires. Les œufs, transportés par la bile, transitent ensuite par l'intestin, et se retrouvent à l'extérieur dans les matières fécales. Après une période de mûrissement, ils éclosent et libèrent une minuscule larve ciliée appelée miracidium.

Le miracidium va se déplacer à la recherche de son hôte intermédiaire (un mollusque gastéropode aquatique) qui sera essentiellement la limnée tronquée (*Lymnaea truncatula*). La rencontre est favorisée par un phénomène de chimiotactisme (capacité du miracidium à détecter des substances chimiques présente dans le mucus du gastéropode).

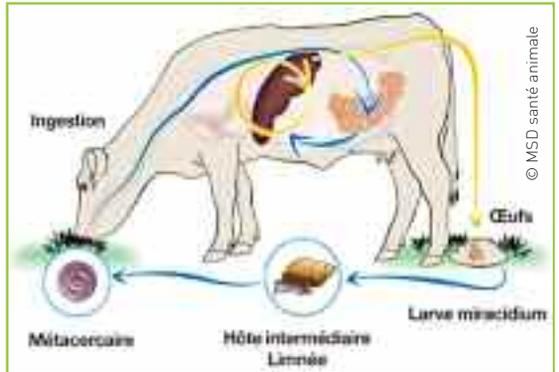
Dans le corps du mollusque, la larve se multiplie de façon asexuée en passant par les stades sporocyste puis rédie avant de ressortir du mollusque sous forme de cercaire. Ces cercaires nagent ensuite jusqu'à se fixer sur les éléments de végétation où ils s'enkystent sous la forme de métacercaires. Les métacercaires ainsi formées peuvent persister et rester infestantes plusieurs mois.

C'est la consommation de cette larve enkystée avec le végétal support qui aboutit à la contamination d'un nouvel hôte à l'intérieur duquel le développement s'achèvera au niveau des canaux biliaires du foie.

La grande douve est responsable de la fasciolose.

Les symptômes sont les suivants :

- amaigrissement
- baisse de la fertilité
- retard de croissance
- baisse de la production laitière
- poil piqué
- baisse de la qualité du colostrum
- diarrhée possible



Cycle de la grande douve ▲

PRÉVENTION :

La limnée est indispensable à la réalisation du cycle de la grande douve. Il est donc important d'interdire aux animaux l'accès aux zones marécageuses, aux mares, aux ruisseaux dont les berges sont effondrées ou piétinées (ou entretenir leurs berges pour que l'eau circule). Le drainage peut être également une bonne solution.

Diagnostic :

- Faire réaliser au laboratoire une coproscopie à la fin de l'automne sur les bouses d'au moins 5 bovins par catégorie d'âge (par exemple 5 vaches, 5 génisses de deuxième année, 5 génisses de première année). Attention à ne pas faire de mélanges.

- Faire des analyses ELISA douve sur le lait ou sur le sang, toujours à la fin de l'automne. S'il s'agit de prises de sang, il faut prélever là encore au minimum 5 bovins.

- Vous pouvez également être prévenu par l'abattoir qui vous informe que les foies d'animaux de votre exploitation ont été saisis pour fasciolose.

En cas de présence avérée de grande douve, les traitements antiparasitaires se réalisent à la rentrée à l'étable et/ou 8 à 10 semaines après (demandez conseil à votre vétérinaire).

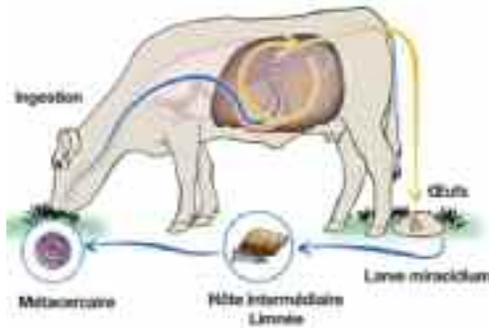
■ Laurent Thomas ■

LE PARAMPHISTOME

Un ver pas facile à gérer

Le Paramphistome est un parasite qui affecte les bovins, ovins et caprins. Il peut causer des dégâts importants.

UN CYCLE COMPARABLE À CELUI DE LA GRANDE DOUVE :



CYCLE ET ACTION PATHOGÈNE :

Le paramphistome est un ver plat situé dans le rumen des ruminants à l'état adulte, dans la cailliette et le duodénum à l'état larvaire. La localisation dans le corps de l'animal est la principale différence avec la grande douve. En revanche, les deux parasites ont la limnée comme hôte intermédiaire commun et leur cycle est très proche, ce qui peut parfois induire en erreur.

Les symptômes de la paramphistomose sont très variables et non spécifiques : diarrhée chronique, amaigrissement, ballonnement ... Ils peuvent engendrer au fil du temps une perte d'état général et une altération du potentiel de l'animal, voire la mort. Les symptômes se développent après plusieurs cycles de vie du parasite, quand celui-ci aura infesté une grande partie de la paroi du rumen, entraînant des perturbations dans son fonctionnement. Le paramphistome est pathogène par accumulation : c'est sa présence en nombre qui va perturber l'animal (la longévité du parasite est de 5 à 7 ans, d'où l'effet cumulatif des infestations).

Avant de devenir adulte, le paramphistome passe par un stade immature qui est le plus dangereux. Une infestation massive provoque des lésions aiguës de l'intestin grêle entraînant de la clinique pouvant aller jusqu'à la mort du ruminant.

La forme adulte impacte fortement les performances mais affecte peu ou pas la santé de l'animal.

UN DIAGNOSTIC PARFOIS DIFFICILE :

Les coproscopies sont nécessaires pour confirmer le diagnostic de la Paramphistomose. Elles permettent de détecter les œufs émis par les parasites adultes. En revanche, une coproscopie négative ne permet pas d'exclure la présence de parasites immatures car leur période de ponte est saisonnière (début de printemps et fin d'automne).

Il faut donc réaliser les coproscopies 10 à 12 semaines après la rentrée à l'étable (stade adulte atteint), parfois les répéter dans le temps, et réaliser une coproscopie individuelle sur 4 ou 5 animaux d'un lot (pour éviter l'effet de dilution de la coproscopie de mélange).

COMMENT COMBATTRE LE PARAMPHISTOME ?

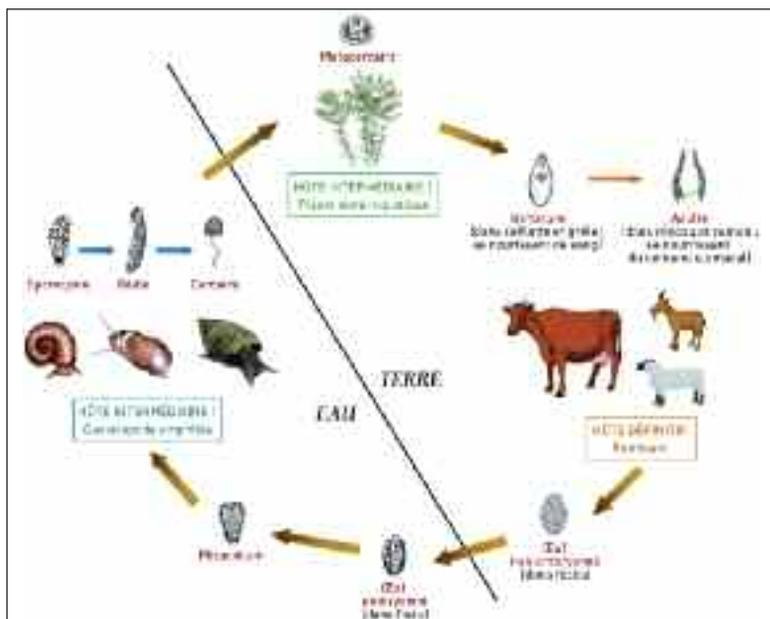
- Mettre en œuvre des mesures de prévention : aménagement des zones humides (parfois mise en défend), limiter la contamination des pâtures, repérer les parcelles les plus infestées (lots d'animaux plus atteints) et en tenir compte pour gérer le pâturage
- Traiter les animaux si nécessaire : une seule molécule l'oxyclozanide est efficace ; elle présente des délais d'attente importants (problème en production laitière).

ATTENTION

Il n'existe aucun traitement avec AMM contre le paramphistome, c'est de la responsabilité du vétérinaire d'appliquer la cascade en prescrivant un traitement avec de l'oxyclozanide.

- Contactez votre vétérinaire qui étudiera la posologie nécessaire selon l'espèce (bovin/ovin/caprin), l'intérêt de répéter les doses (semble plus favorable que de les augmenter), et l'efficacité d'éventuels traitements phytothérapeutiques.

■ Christian Boulon ■



© GDS

▲ Le cycle complet du paramphistome montre la complexité de ce parasite.

PÂTURES HUMIDES OU SÈCHES ?

La bronchite vermineuse selon l'humidité

L'humidité, un facteur favorisant le développement de certains parasites comme les strongles pulmonaires.

Trois éléments sont déterminants dans son développement: la météorologie, le statut immunitaire des bovins et la conduite au pâturage.

1- LA MÉTÉO

Les conditions météorologiques sont primordiales dans le développement des parasites, à la fois par la survie des larves L3 pendant un hiver doux et humide, mais aussi par la dynamique de la population de larves infectantes pendant la saison de pâturage.

Les larves s'adaptent aux nouvelles modifications climatiques. Avec la douceur des derniers hivers, on remarque une activité parasitaire hivernale plus importante.

Une fois la pâture infestée, le climat a encore une influence sur la survie des larves. Une période de sécheresse estivale va provoquer le maintien des larves dans les bouses et une longue période sèche une mortalité des larves. En cas de faibles pluies et d'humidité, le risque de contamination est accru du fait de la migration et la répartition des larves des bouses à la pâture. Des fortes pluies permettent un lessivage des sols.

2- LE STATUT IMMUNITAIRE DES BOVINS

Un des paramètres les plus importants est l'immunité de l'hôte. Ainsi, chez un bovin immunisé, le nombre de parasites est limité car la ponte est inhibée. En revanche, un animal non immunisé permet l'installation d'une forte proportion de parasites, avec une production d'œufs importante. Ainsi, lorsque les conditions climatiques sont favorables, le pâturage par des animaux non immunisés conduira à une très forte contamination de la parcelle 4 à 5 semaines plus tard. Il faut environ 3 semaines pour le développement du parasite dans le bovin et 1 à 2 semaines pour le développement des larves sur la pâture. Malgré la mise en place d'une défense immunitaire rapide contre *dictyocaulus viviparus*, sa persistance est faible et elle peut être dépassée par l'infestation ; Il est



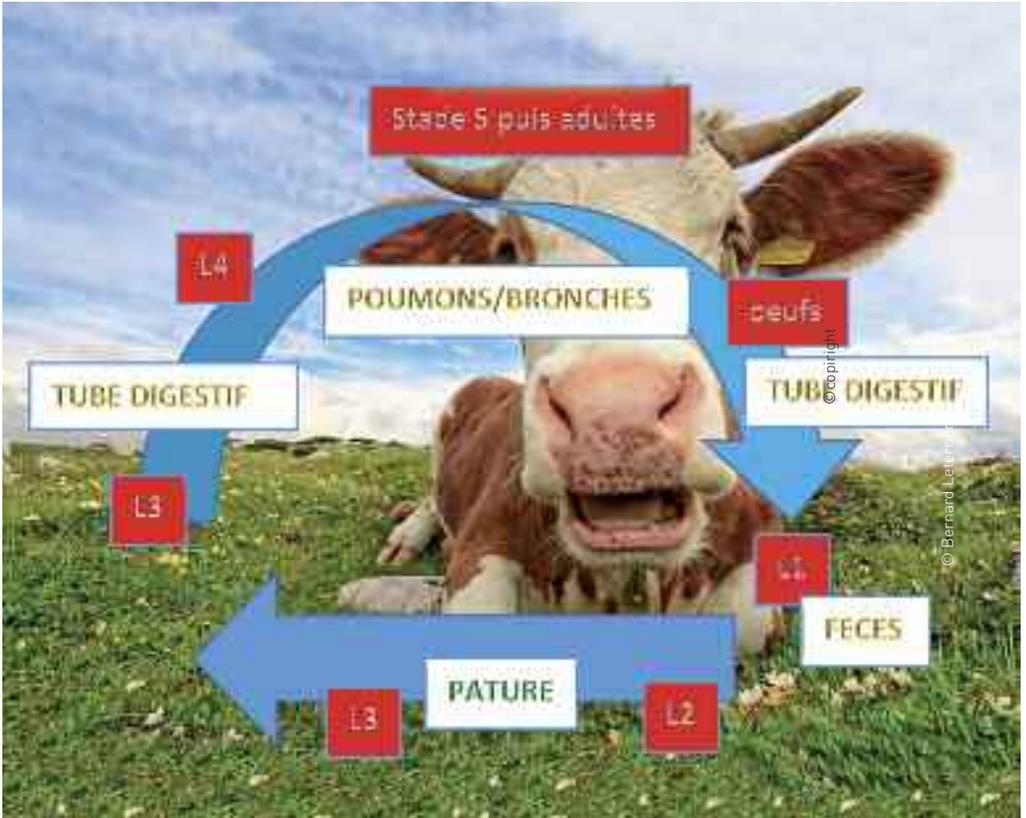
▲ **Nombreux dictyocaulus dans la trachée d'un bovin à l'autopsie.**

donc possible que l'animal présente des signes cliniques. L'importance de ce statut immunitaire implique une gestion des pâtures et des traitements antiparasitaires réfléchi.

3- GESTION DES PÂTURAGES :

L'emploi systématisé des traitements anthelminthiques peut empêcher la mise en place d'une immunité adaptée mais aussi représenter un danger pour la microfaune des écosystèmes prairiaux, notamment des coléoptères coprophages intervenant dans la dégradation des bouses. L'objectif est donc de maîtriser le parasitisme au pâturage tout en limitant l'impact des traitements sur l'environnement.

Aujourd'hui la volonté de protéger les milieux humides de par leur valeur biologique et patrimoniale est réapprouvée. Un troisième plan national en faveur de ces milieux prévoit de travailler en priorité sur l'équilibre entre la maîtrise du parasitisme et la préservation de l'environnement. Parmi les travaux, une étude spécifique



Cycle de *dictyocaulus viviparus* ▲

« Action 21 » est commandée à l'INRA : « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide. Cette action permettra de publier un document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseils sur la gestion durable du parasitisme en milieu humide et d'organiser la diffusion de l'information sur la gestion durable du parasitisme et la formation des éleveurs et des vétérinaires. »

Afin de confirmer la présence de *dictyocaulus*, un examen coproscopique est nécessaire. Le plus souvent, la quantité d'œufs et de larves observée n'est proportionnelle ni à la charge parasitaire ni à l'intensité des symptômes de la bronchite. En effet, cela dépend de la période de prélèvement, et du statut immunitaire de

l'animal. Lors de la réalisation d'une coproscopie, indispensable en cas de toux des bovins au pâturage, une seule L1 confirme l'origine vermineuse de la bronchite. Dans ce cas, le troupeau entier est traité, et si possible changé de pâture. Cependant des faux négatifs sont possibles en début d'évolution.

Aujourd'hui des outils sont développés afin d'aider au choix thérapeutique vis-à-vis des parasites. Par exemple, « UMT maîtrise de la santé des bovins » développe « Pcalc » : Un outil d'évaluation des périodes à risque basé sur l'utilisation de données météorologiques et de conduites d'élevage et de pâturage.

■ Aude de Montalivet ■

Le ténia des ruminants

Appelé aussi Monieziose, il s'agit d'une infection de l'intestin grêle des ruminants par un ver. Les jeunes animaux sont les plus sensibles.

LE PARASITE

Le ténia se présente sous la forme d'un grand vers plat (aspect de ruban), de couleur blanchâtre, qui mesure 1 à 2 cm de large et qui peut mesurer plusieurs mètres de long au stade adulte. Il se fixe sur la paroi de l'intestin grêle, grâce à des ventouses situées sur sa tête. Le ténia est constitué d'anneaux contenant des œufs, qui sont rejetés dans les fèces de l'animal parasité.

SES MODES D'ACTIONS

La croissance et la longueur du ténia provoque un encombrement du tube digestif, ainsi qu'une irritation de la muqueuse intestinale. Les symptômes se manifestent généralement sur les jeunes et sont plus rares chez les adultes.

On peut observer :

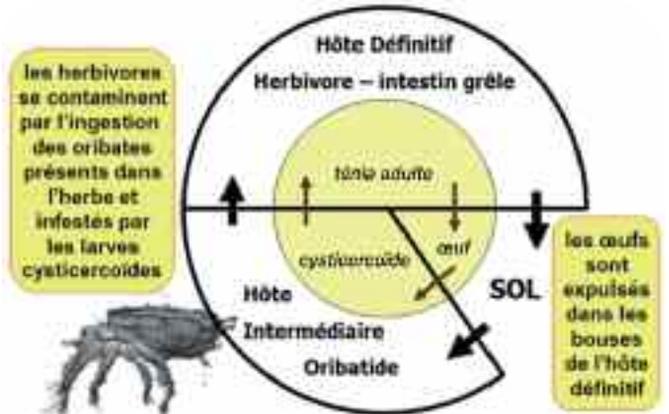
- une perte d'état corporel rapide, avec une diarrhée intermittente
- une laine terne chez les ovins
- des troubles de la digestion (ballonnement, alternance constipation diarrhée)

Les bovins, ovins ou caprins infectés ne développent pas d'immunité contre les ténias.

CYCLE DU PARASITE ET MODE DE TRANSMISSION

Le cycle du parasite fait intervenir un hôte intermédiaire, l'oribate, qui est un petit acarien vivant dans le sol des prairies à préférence humides. Un animal infecté excrète dans ses fèces des anneaux de ténia contenant des œufs. Les œufs sont ensuite ingérés par les oribates et plusieurs stades larvaires du ténia vont se succéder dans l'oribate.

L'oribate sera ensuite ingéré avec l'herbe par le ruminant lors du pâturage. Une fois dans l'intestin grêle de l'animal, la larve de ténia est libérée et se fixe à la paroi de l'intestin et évolue vers le stade adulte. Le délai entre



▲ Cycle du ténia des ruminants

l'ingestion des larves et l'expulsion des premiers œufs est de 6 à 16 semaines (soit en moyenne 2 mois).

Les jeunes animaux mis à l'herbe pour la première fois sont les plus sensibles à l'infestation.

DIAGNOSTIC ET MÉTHODE DE LUTTE

La présence de petits morceaux blanchâtres de la forme de grains de riz, voire de petits rubans (anneaux groupés) dans les déjections des animaux est un signe d'infestation par le ténia. Une analyse coprologique peut également mettre en évidence la présence d'œufs dans les fèces. Attention cependant, l'excrétion d'œufs étant intermittente, l'analyse coprologique peut donc se révéler négative alors que les animaux sont réellement infestés. Face à une infestation, un traitement antiparasitaire adapté est nécessaire. Lors de traitement, il y a expulsion massive des œufs. Par conséquent, il est fortement recommandé de maintenir les animaux enfermés durant les 3 jours qui suivent le traitement. Leur fumier ou lisier sera épandu de préférence sur des terres labourées.

■ Carole Bonnier ■

Cysticerose bovine

Un ver à l'origine de pertes économiques importantes pour la viande bovine

Le ver solitaire (*Taenia saginata*) est un parasite intestinal exclusivement humain qui provoque peu de symptômes. Le bovin est un hôte intermédiaire du parasite et se contamine par voie orale à partir d'aliments souillés :

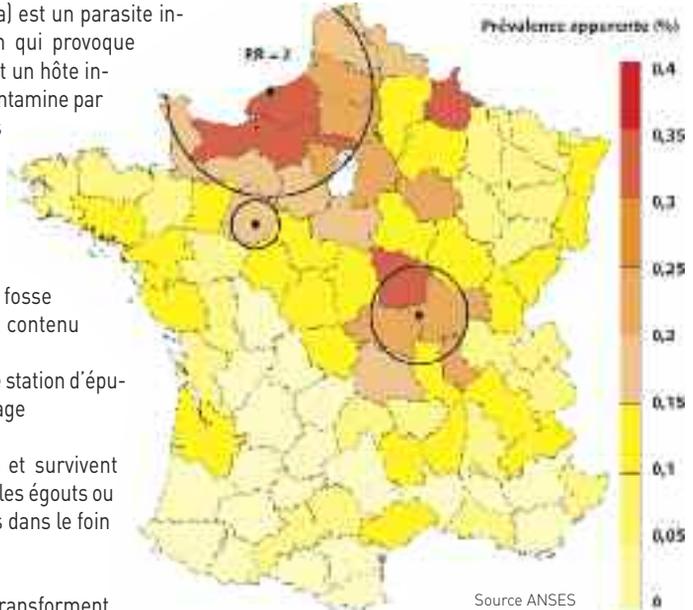
- par les selles humaines (ex : prairie avec lieu de passage de promeneurs, pêcheurs, chasseurs, ...)
- lors du débordement d'une fosse septique ou l'épandage de son contenu sur un herbage
- lors d'épandages des boues de station d'épuration non traitées sur un herbage

Les œufs sont très résistants et survivent plusieurs mois dans l'eau, dans les égouts ou sur l'herbe, ainsi que 2 à 3 mois dans le foin et 1 mois dans l'ensilage.

Les œufs une fois ingérés, se transforment en larves qui envahissent les muscles du bovin et forment des kystes. Ceux-ci sont à l'origine de pertes économiques importantes car la viande contaminée est dévalorisée (congélation de carcasse pour détruire les œufs voire saisie totale en cas de forte contamination).

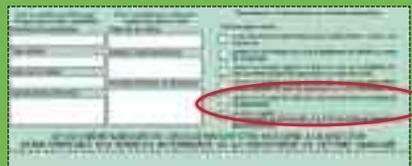
En cas de découverte à l'abattoir il faut rechercher la ou les origines de la contamination (humains porteurs, épandage de fosses septiques, fuites d'égouts...). La mise en place de mesures d'hygiène simples permet souvent d'éviter la maladie. Si vous avez des bovins porteurs c'est que probablement quelqu'un dans votre entourage l'est également.

■ Ludivine Rapegno ■



▲ **Prévalence apparente (%) de la cysticerose bovine par département (avec cysticerques vivants ou calcifiés) et clusters significatifs de zones d'infestation plus élevée de bovins présentant des lésions à cysticerques vivants ou calcifiés à l'abattoir. RR= risque relatif**

En cas de vente d'un animal appartenant à un lot où il y a eu un cas de cysticerose il y a moins de 9 mois, la réglementation en matière de transmission des Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) exige que cela soit mentionné au dos de l'ASDA. Vous pouvez arrêter avant si, entretemps, au moins 2 bovins du lot concerné ont été abattus sans présenter de cysticerose.



PARASITISME ET PATURAGE

Gérer la pâture, un gage de réussite !

La plupart des élevages ruminant de notre région pratiquent le pâturage. Sa bonne gestion est indispensable pour limiter les risques d'infestation par les parasites.



© GDS 42

▲ **Limiter le chargement permet de réduire la pression parasitaire dans les prairies.**

POUR QUELLES RAISONS ?

La fréquence d'utilisation des produits antiparasitaires a augmenté fortement suite à la croissance du nombre de ruminants depuis la fin des années 60 (augmentation du chargement par hectare). Depuis plusieurs années, certains parasites développeraient des résistances aux traitements. La prévention est donc de mise, l'objectif étant de garder un niveau tolérable en parasites afin de développer le processus d'immunité naturelle des ruminants.

Un animal contaminé par des parasites internes les rejette sous forme d'œufs ou de larves dans le milieu dans lequel il vit. Lorsque les parasites sont rejetés dans les prairies, les ruminants qui vont y pâturer risquent de se contaminer à leur tour (et ainsi de suite...).

La bonne gestion des pâtures va permettre aux jeunes animaux d'acquérir une immunité parasitaire ainsi que de limiter leur chargement en larves infestantes, et donc limiter la pression parasitaire.

AGIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE

Plusieurs facteurs sont à maîtriser pour gérer l'infestation des parasites :

- Limiter le chargement global des parcelles (même périodique) et les forts chargements périodiques. Plus le chargement est élevé, plus la quantité de parasites excrétée augmente. En parallèle, un fort chargement induit un risque supplémentaire pour les ruminants de pâturer les zones proches des bouses qui sont les plus contaminées par les larves de parasites.

- Favoriser la rotation et augmenter le nombre de parcelles pâturées. En effet, le délai d'assainissement d'une parcelle est de plusieurs semaines (minimum 6 à 8 semaines). Le retour trop hâtif sur des parcelles contaminées entraîne une recontamination des animaux et augmente la pression parasitaire.

- Eviter le pâturage ras : 80% des larves se trouvent en dessous de 5 cm. Il est donc conseillé d'avoir une hauteur d'herbe d'entrée des animaux en pâture autour de 15 cm et une hauteur de sortie de 7-8 cm au minimum.

- Favoriser la fauche en alternance avec les phases de pâture. La fauche élimine une grande partie des larves infestantes qui meurent ensuite durant la conservation du fourrage.

- Eviter le pâturage durant les périodes à risque : par temps pluvieux ou humide notamment. En effet, l'activité parasitaire est plus importante en milieu humide.

- Alternier le pâturage avec d'autres espèces non sensibles aux parasites des ruminants (équins entre autres). Cela permet un « nettoyage » des pâtures.

D'autres mesures peuvent également réduire l'infestation par des parasites telles que la stabilisation des zones d'abreuvement : ne pas laisser boire les animaux dans le ruisseau mais aménager une aire stabilisée et sèche.

Passer la herse après une période de pâturage est possible mais il est conseillé de le faire par temps sec et ensoleillé et de ne pas envisager un retour direct à la pâture (le temps que les larves meurent).

Le pâturage sur des zones humides, des sols peu perméables ou le long des ruisseaux est à bannir.

La combinaison des différentes mesures permet de réduire singulièrement la pression parasitaire des pâtures. Pour que cela soit efficace, encore faut-il que les jeunes ruminants aient développé une immunité suffisante.

BIEN GÉRER LA PREMIÈRE ANNÉE DE PÂTURE

La protection des animaux au pâturage passe par le développement de l'immunité vis-à-vis des parasites durant la première année de pâture. Cette dernière se crée par un contact maîtrisé.

Pour le pâturage des jeunes, là encore, plusieurs règles à ne pas oublier :

Afin que les animaux acquièrent une bonne immunité, il faut qu'ils soient en contact avec des quantités raisonnables de parasites pendant une durée suffisante. Cela implique que les jeunes ruminants n'aient pas reçu de

traitements antiparasitaires abusifs qui ne leur laissent aucune chance de rencontrer un parasite et donc de développer une immunité. A l'opposée, une pression parasitaire trop élevée en première année de pâture entraîne des symptômes cliniques pouvant être préjudiciables. Il ne faut donc pas traiter trop tôt mais penser à faire des analyses répétées (coprologies) pour surveiller la pression parasitaire.

En première année de pâture, on privilégiera donc :

- Soit des pâtures déprimées par des génisses de 2ème année de pâture : elles sont immunisées contre les parasites. Ainsi, il y aura moins de larves qui évolueront en parasite suffisamment mature pour pondre des œufs, la contamination des parcelles sera alors moindre.

- Soit des pâtures ayant été fauchées au préalable ou non pâturées de longue date (plus de 6 mois).

- Soit réserver des pâtures aux animaux en première saison de pâture

- Eviter les parcelles en zone humide.

Bien sûr, toutes ces mesures ne sont pas applicables partout et les traitements peuvent être nécessaires mais la prise en compte de certaines règles vous aidera à la bonne gestion parasitaire de vos cheptels.

■ Fanny Terrier ■

FACTEURS DE RISQUES À SURVEILLER PARTICULIÈREMENT

- *Pâturages humides* : favorisent le développement des strongles du stade œuf jusqu'à la larve infestante, ce qui augmente la pression parasitaire.

- *Chargement élevé* : induit un grand nombre de parasites déposés en peu de temps sur la pâture.

- *Pâture continue* : favorise les ré-infestations et donc la pression parasitaire.

- *Pâtures réservées aux jeunes génisses (pâture des veaux)* : utilisées uniquement pour les jeunes bovins, elles peuvent devenir très chargées en parasites.

Des outils pour compléter le diagnostic

Les traitements antiparasitaires se raisonnent afin de traiter mieux, moins et au meilleur moment possible... des outils sont à votre disposition.



© Laboratoire Lidal.

▲ Bronchite vermineuse chez un bovin

Les symptômes parasitaires peuvent être variés et non spécifiques : chute de lait, retard de croissance, poil piqué. Avec le temps, les symptômes peuvent s'aggraver : diarrhées, amaigrissement, baisse de fertilité, sensibilité aux maladies... Des analyses permettent de savoir si les animaux sont infestés par des parasites et de les identifier. On peut alors cibler l'antiparasitaire à utiliser si besoin.

COPROSCOPIE : MÉTHODE LA PLUS CLASSIQUE

Elle permet d'identifier les parasites grâce aux œufs ou aux larves dans les fèces. Le nombre d'œufs n'est généralement pas révélateur du niveau d'infestation. Elle est à réaliser sur des prélèvements de fèces fraîches, en individuelle ou en mélange (maxi 5 animaux). C'est l'analyse qui permet de détecter la plupart des parasites mais reste celle de prédilection pour le paramphistome et la seule pour la petite douve.

SÉROLOGIE : MÉTHODE DE CHOIX POUR LA GRANDE DOUVE

A partir d'un échantillon de sang ou de lait, elle permet la recherche d'anticorps. Elle détecte précocement (2 à

6 semaines après l'infestation) et de manière plus sensible, les parasites n'excrétant pas ou peu d'œufs (les œufs de douves étant durs à différencier de ceux des paramphistomes par la coproscopie). Les mélanges de cinq à dix animaux sont possibles (moins coûteux) et plus spécifiques (moins de faux positifs) que les sérologies individuelles.

DOSAGE PEPSINOGENÈ : SPÉCIFIQUE DES STRONGLES DE LA CAILLETTE

C'est une méthode simple : un prélèvement sanguin sur cinq à dix jeunes animaux en fin de saison de pâture. C'est le reflet des lésions engendrées par les strongles de la caillette.

AUTOPSIES OU RETOURS D'ABATTOIR : EXAMENS TARDIFS MAIS RICHES D'ENSEIGNEMENTS

Ces examens visuels permettent de détecter les vers adultes, des kystes ou les lésions dans les organes parasités... Certains abattoirs tiennent à disposition des éleveurs les causes de saisie. Ainsi les éleveurs peuvent avoir un retour sur la présence de douves, ténia, échinococcose...

QUAND RÉALISER LES DÉPISTAGES ?

Dès l'apparition de signes cliniques (ex : toux au pâturage). En suivi, des analyses par lot doivent être faites à l'automne (un mois après la rentrée à l'étable) pour vérifier le statut du cheptel. Pour les femelles laitières, le mieux est de connaître leur statut au tarissement afin d'améliorer le transfert immunitaire et mieux préparer la lactation en respectant la réglementation. Si l'élevage est négatif, l'analyse est à réaliser tous les ans, sinon le protocole de traitement est à suivre et une analyse de mélange à réaliser tous les deux ans.

■ Mélanie Le Roy ■

Innovations génétiques

Optez pour le trio gagnant !

▶ Génotypages femelles

3 900 réalisés* dans + de 220 élevages Montbéliards et Holsteins de nos zones, soit +36% d'augmentation en 1 an.

▶ Semence sexée

24 000 doses de taureaux Montbéliards et Holsteins utilisées* dans 2 750 élevages de nos zones, soit +40% d'augmentation en 1 an.

▶ Charolais Croisement

pour muscler vos revenus sur les moins bonnes femelles !

du 01/07/2014 au 30/06/2015
Comité 46



8 bis rue du Capitaine
de Bresson
05010 Cap cedex
Tél. 04.92.52.53.00



61, chemin des Hoteaux
69126 Brindas
Tél. 04.72.38.31.82
contact@eliacoop.fr
www.eliacoop.fr

Les soudanières
01250 Ceyzériat
Tél. 04.74.25.09.50
ags@ags-01.fr
www.ain-genetique-service.fr



Leptospirose, maladie de Lyme, fièvre Q, tuberculose, tularémie, mycoses...



© Médiatique CCMSA/W.Nossant

Professionnels de l'agriculture, signalez vos zoonoses

(maladies infectieuses d'origine animale)

à l'équipe zoonosurveillance de votre MSA,

- vous participerez à une meilleure connaissance,
- vous recevrez des informations précises,
- il vous sera proposé des mesures de prévention spécifiques aux zoonoses en agriculture.

Le réseau de zoonosurveillance mis en place par la MSA associe médecins du travail, conseillers en prévention et professionnels de la santé animale et humaine.

Contacts :

MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 - sst.blf@alpesdunord.msa.fr

MSA Ain-Rhône : 04 74 45 99 90 - santeseuritetavail@ain-rhone.msa.fr

MSA Ardèche-Drôme-Loire : 04 75 75 68 67 - pole_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente

Le lait, la viande... attention au respect des nouveaux temps d'attente !
Récents changements pour une homogénéisation européenne.

Le temps d'attente est la période nécessaire entre la dernière administration du médicament à l'animal dans des conditions normales d'utilisation, et l'obtention des denrées alimentaires provenant de cet animal : lait, viande et abats, œuf ou miel. Ce délai garantit que la quantité de résidus de substances actives dans ces denrées alimentaires soit inférieure aux Limites Maximales de Résidus (LMR) fixées par le règlement 470/2009.

Il est obligatoire pour l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) d'un médicament.

Auparavant, ce temps d'attente était fixé à un niveau national. Aujourd'hui il est déterminé de façon harmonisée avec tous les états membres de l'Union Européenne. Il

est obligatoire pour qu'un médicament obtienne son autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les molécules ayant fait l'objet d'une révision récente du temps d'attente sont l'oxyclozanide (ZANIL® et DOUVISTOME®), le fenbendazole (PANACUR®), le fébantel (RINTAL®), et l'oxfendazole (SYNANTIC® et OXFENIL®). La révision des AMM met fin aux temps d'attente zéro pour le lait vis-à-vis de ces antiparasitaires. Désormais une vigilance est importante et un changement des pratiques est nécessaire dans les élevages laitiers. Le temps d'attente viande est aussi fréquemment augmenté.

■ Aide de Montalivet ■

Médicaments vétérinaires	Temps d'attente lait	Temps d'attente viande/abats
DOUVISTOME®	Bovins : 4.5j. Ovins : 7j.	Bovins, ovins : 14j.
ZANIL®	Bovins : 4.5j. Ovins : 7j.	Bovins, ovins : 14j.
PANACUR®10%	Bovins : 6j.	Bovins : 11j.
PANACUR®2.5%	Bovins : 6j. Ovins, caprins : 8.5j	Bovins : 11j. Ovins, caprins : 16j
PANACUR®4%	Bovins : 6j. Ovins, caprins : 8.5j	Bovins : 11j. Ovins, caprins : 19j
RINTAL® suspension 10%	Bovins, ovins : 6.5j. Caprins : 9.5j	Bovins : 8j. Ovins : 13j. Caprins : 17j.
OXFENIL®2.265%	Bovins : 7j. Ovins : 8j. Caprins : 14j.	Bovins : 15j. Ovins : 14j. Caprins : 28j.
OXFENIL®9.06%	Bovins : 7j.	Bovins : 15j.
SYNANTIC®	Bovins : 7j. Ovins : 8j. Caprins : 14j.	Bovins : 15j. Ovins : 14j. Caprins : 28j.
SYNANTIC®9.06 IST	Bovins : 7j.	Bovins : 15j.

Agrodirect

La filiale de votre GDS



Plus de 3 000 produits référencés



Remise de 2%

pour les adhérents des GDS Rhône-Alpes en prélèvement.

www.agrodirect.fr

09-74-50-85-85 (choix 2)

PARASITES DU BATIMENT

Coccidiose, Cryptosporidiose : ne pas négliger l'hygiène du bâtiment

Coccidiose et cryptosporidiose sont des maladies parasitaires responsables de diarrhée chez les jeunes animaux. La prévention de ces parasites s'aborde de la même manière..

Le coût des maladies chez les jeunes ruminants est important : mortalités, traitements, retards de croissance, surcroît de travail. La cryptosporidiose est justement l'un des germes responsables de diarrhées néo-natales principalement sur les jeunes âgés de zéro à trois semaines. Après cet âge, d'autres pathologies telles que les coccidioses sont généralement mises en cause. Se fier à l'âge de l'animal n'est jamais suffisant, bien qu'il soit un facteur d'orientation pour le diagnostic. Des analyses complémentaires sont toujours nécessaires afin d'identifier les pathogènes en cause.

CRYPTOSPORIDIOSE : CAUSE FRÉQUENTE DE DIARRHÉE CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Il s'agit d'une maladie intestinale, transmissible à l'homme, causée par un parasite de la famille des coccidies : *Cryptosporidium parvum*. Les œufs se développent dans l'intestin grêle. Les symptômes se déclarent chez les nouveau-nés, dès 4-5 jours après la naissance. Les adultes sont généralement des porteurs sains.

Une diarrhée liquide jaune-verdâtre conjointe à un amaigrissement, ne s'améliorant pas suite aux traitements habituels, évoquent fortement la cryptosporidiose. L'évolution se fait sur une dizaine de jours allant parfois jusqu'à la mort dans le cas où la cryptosporidiose est associée à d'autres germes pathogènes dans l'intestin.

Couramment, les épisodes de cryptosporidiose surviennent dans les élevages à mise-bas groupées. Les premiers nés sont rarement malades mais jouent le rôle de multiplicateurs et excrètent massivement en contaminant les locaux. La maladie se transmet par voie oro-fécale c'est-à-dire par contact du fumier contaminé avec la bouche ou les aliments. L'eau, les sceaux, les niches ainsi que les bottes et les vêtements, peuvent être des vecteurs de ces ookystes (œufs pathogènes). La maladie est très conta-

gieuse. C'est une des principales causes de mortalité sur les veaux de moins d'un mois. Lors d'un épisode de diarrhée sur des jeunes, le parasite responsable de la cryptosporidiose est isolé dans environ 20% des cas sur des veaux laitiers et dans 30 à 50% des cas de veaux allaitants. Les agneaux et chevreaux sont également touchés (souvent plus de 30% des jeunes contaminés).

COCCIDIOSE, DÈS L'ÂGE DE TROIS SEMAINES

Elle est causée par des parasites appelés *Eimeria*. Les coccidies sont présentes dans 85% des élevages avec des coccidioses cliniques dans seulement 20% des cas, d'où l'intérêt d'identifier les facteurs de risques déclenchant des cas cliniques. Le plus souvent, la coccidiose reste sub-clinique, c'est-à-dire sans signes apparents et notamment pas de diarrhée. Cependant, elle entraîne des retards de croissance. La coccidiose clinique se manifeste par une diarrhée de gravité croissante : séreuse et noirâtre associée à des caillots de sang et des coliques. Le mode de contamination est le même que pour la cryptosporidiose : ingestion d'œufs présents dans l'environnement par léchage des murs, litières, mamelles souillées... Par contre, les ookystes de coccidiose ne sont pas directement infectants et nécessitent environ trois semaines d'incubation pour entraîner l'apparition clinique de la maladie. Des facteurs de risques peuvent favoriser le développement de la maladie : stress, sevrage, écornage, mise à l'herbe...

Un ookyste ingéré peut engendrer trente-deux millions de nouveaux ookystes !

COMMENT FREINER LE DÉVELOPPEMENT

Malheureusement, les traitements spécifiques contre la cryptosporidiose sont assez décevants. Cela s'explique par



Photo libre de droit

▲ **Il est possible de vivre avec la maladie, mais la croissance est pénalisée**

la double membrane recouvrant le parasite et qui le protège. Les traitements de soutien sont classiques : réhydratant, pansement intestinal et antibiotiques, au besoin, si une surinfection bactérienne est soupçonnée. En cas d'épidémie, des traitements préventifs existent pour protéger les futurs nouveau-nés et réduire l'excrétion d'ookyste (voir avec votre vétérinaire).

Pour la coccidiose, la gestion médicale est plus facile. Le traitement doit être réalisé rapidement en cas de signes cliniques pour limiter les lésions intestinales graves et limiter la pression parasitaire. Cependant, l'acquisition de l'immunité reste préférable au traitement trop précoce. Le contact du jeune avec les coccidies induit la mise en place d'une immunité de très bonne qualité. Cette immunité s'installe au fur et à mesure des contacts avec les coccidies. Il convient donc de limiter la dynamique de contamination afin que l'animal acquière son immunité sans être dépassé par la pression infectieuse. Un traitement anticoccidien trop précoce réduit l'immunité naturelle des jeunes et peut donc s'avérer contreproductif.

DES MESURES PRÉVENTIVES POUR ÉVITER LA PROPAGATION

La confirmation par le laboratoire est obligatoire pour un diagnostic de certitude (coprologie). Un prélèvement sur un seul animal ne permet pas de faire un diagnostic fiable.

Une analyse de mélange de cinq individus suspects est conseillée.

Il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses. En effet, le parasite peut persister plus de six mois dans l'environnement. Il est donc conseillé de faire un lavage à haute pression à l'eau chaude (80/90°C), du sol et des murs. La plupart des désinfectants classiques aux concentrations usuelles sont inefficaces. Nettoyer les abreuvoirs, auges et râteliers souillées par les déjections et réaliser un bon paillage des litières permet de réduire la contamination. L'élimination des pathogènes sera longue et nécessitera des nettoyages répétés dans le temps.

Sachant qu'il est impossible d'obtenir un environnement totalement sain, le second objectif est de retarder le plus possible l'exposition des animaux. Pour la cryptosporidiose, cet objectif peut être atteint en élevant les veaux en box individuel et/ou en lot très propres pour les agneaux et chevreaux, au moins durant les trois premières semaines de vie. Il convient aussi de ne pas mélanger les animaux d'âges différents.

Il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses.

■ Mélanie Le Roy ■

Varroa destructor, parasite des abeilles, peut causer de grosses pertes de colonies dans les ruchers. La section apicole de la FRGDS* a décidé d'agir collectivement.

APICULTURE

Un plan de lutte généralisé contre varroa



© GDS Rhône-Alpes

Parasite Varroa sur une larve d'abeille ▲

La section apicole de la FRGDS de Rhône-Alpes* a choisi de mettre en place, sur l'ensemble de son territoire, un plan de lutte contre Varroa destructor. Un tel plan régional a vocation à améliorer, adapter et homogénéiser la lutte contre varroa pour tous les apiculteurs rhônalpins. Un point sur toutes les étapes nécessaires.

DÉCLARER SES RUCHES

Outre le fait que cette déclaration soit d'ores et déjà obligatoire, elle est indispensable pour lutter collectivement. En effet, pour gérer les problèmes sanitaires des abeilles, il faut savoir où elles sont et à qui elles appartiennent, afin de suivre l'efficacité des traitements. Une lutte efficace est une lutte collective. Une campagne de communication incitant à la déclaration est en cours, avec création et diffusion de posters, d'articles dans les presses généralistes, apicoles, ou encore bulletins municipaux.

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES DE LUTTE

Avant de mettre en place un plan de lutte régional, il est indispensable de connaître les pratiques de lutte déjà utilisées par les apiculteurs. C'est pourquoi la FRGDS Rhône-Alpes va établir un état des lieux de ces pratiques au travers d'un questionnaire envoyé aux apiculteurs.

SUIVRE L'INFESTATION DES RUCHES PAR VARROA

Afin de connaître le niveau d'infestation des ruches par varroa, un suivi par comptage de ces parasites sera mis en place dans plusieurs ruchers de chaque département

dès le printemps 2016. Ce suivi épidémiologique permettra de connaître la dynamique de population de cet acarien dans notre région et d'adapter au mieux la ou les périodes de traitement.

FORMER LES APICULTEURS

La mise en place d'une lutte raisonnée passe avant toute chose par des formations adaptées aux besoins des apiculteurs. Ainsi, le plan varroa prévoit des formations spécifiques dans chaque département, permettant d'avoir un discours commun et homogène au niveau régional.

DIFFUSER L'INFORMATION

Ce plan de lutte adapté, à la situation régionale et raisonné en fonction des résultats des suivis d'infestations, des tests d'efficacité de traitements, des particularités climatiques de chaque zone, des modes de productions choisis par les apiculteurs, sera diffusé au moyen d'articles, de formations et d'un guide des bonnes pratiques de lutte contre varroa.

■ Laura Cauquil ■

*FRGDS (Fédération régionale des Groupements de Défense Sanitaire)



**UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE**



**JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION**

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Assurance Référence
à retrouver sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.



Toujours là pour moi.

Le Syndrome Métabolique Équin et le Syndrome de Cushing sont deux syndromes à l'origine de fourbures.

EQUINS

SME et SC 2 maladies à surveiller



© V. Soulageon

Observer l'état corporel et le poil de son animal. ▲

Le syndrome métabolique équin(SME) est similaire au diabète de type 2 chez l'Homme. Son étiologie est mal connue. Les recherches semblent indiquer qu'il serait d'ordre génétique et qu'il affecterait certaines races de chevaux et de poneys plutôt que d'autres. Il est caractérisé par une insulino-résistance et une hyper-insulinémie. Il est le plus souvent diagnostiqué sur des chevaux âgés de 5 à 15 ans.

Le syndrome de Cushing(SC) est une maladie neurodégénérative du cheval qui montre beaucoup de similitudes avec la maladie de Parkinson chez l'homme. Comme toutes les maladies neurodégénératives, l'âge est un facteur de risque. Il touche environ 15 % des équins de plus de 15 ans, mais peut également se manifester chez les sujets plus jeunes (<10 ans). Aucune race n'est prédisposée (poneys et chevaux sont affectés de la même façon) et les hongres sont atteints en proportions identiques.

DES SYMPTÔMES DIFFÉRENTS

Les principaux symptômes du SME sont de l'obésité avec une répartition des graisses localisée ou généralisée et une prédisposition à la fourbure chronique. Ceux du SC sont des anomalies de la mue avec une robe à longs poils bouclés, une atrophie musculaire et très souvent des signes de fourbure chronique.

Le diagnostic différentiel de ces deux syndromes est souvent difficile et relève d'analyses de laboratoire. De plus, certains équidés peuvent être atteints des deux syndromes.

Pour traiter le SME, un régime alimentaire strict est indispensable (uniquement foin et complément minéral vitaminé) ainsi qu'une activité physique régulière et suffisante. Le SC relève lui d'un traitement médical.

RESPONSABLE DE FOURBURES

Les causes de fourbure sont multiples et le SME ainsi que le SC sont tous deux responsables de nombreuses fourbures.

L'obésité et la fourbure chronique caractérisent le SME. Estimez l'état corporel de votre cheval avant tout changement de régime alimentaire, notamment avant l'accès à une pâture riche. Un cheval adulte effectuant peu d'exercice physique (travail faible à modéré) n'a besoin que de fourrage, avec un supplément minéral et vitaminique adapté.

L'hirsutisme et la fourbure chronique caractérisent le SC. Il s'agit d'une maladie liée au vieillissement, causée par un dérèglement hormonal. La moyenne d'âge de vie des chevaux à la retraite augmentant, de plus en plus de chevaux atteints par cette maladie, sont observés. Des traitements récents permettent aujourd'hui de soigner ces animaux.

■ **Véronique Soulageon** ■

Le CAEV* est une maladie généralisée sur les troupeaux notre territoire.

CAPRINS

Le CAEV, une maladie virale de la chèvre

Le CAEV est dû à un virus lent, donc une incubation très longue, de plusieurs années le plus souvent, et une installation très progressive des signes cliniques. Le CAEV de la chèvre, est très voisin du virus Maedi-Visna des ovins : une transmission entre les 2 espèces est possible. Et il n'y a aucun traitement. Cette maladie entraîne chez les animaux adultes principalement des arthrites, parfois des mammites (mamelle déséquilibrée) et plus rarement, des pneumonies chroniques (difficultés respiratoires surtout à l'effort).

ÉPIDÉMIOLOGIE ET SOURCES DE CONTAMINATION

Dans notre région, la quasi-totalité de nos troupeaux est infectée, donc l'objectif est de retarder l'apparition des signes cliniques le plus possible. Le cabri se contamine le plus souvent à la naissance en ingérant le colostrum (très riche en virus si la mère est infectée, même sans signes cliniques).

Le lait est la deuxième voie de contamination : ingestion de lait infecté par le chevreau et contamination entre adultes lors de la traite, à travers la machine à traire (par le phénomène d'impact). La troisième voie de contamination est le sang. Les autres voies de transmission sont le jetage nasal, et la salive. La contamination par le sperme ou par la voie transplacentaire est exceptionnelle.

L'animal infecté est incapable d'éliminer le virus et va le conserver toute sa vie.

SIGNES CLINIQUES ET DIAGNOSTIC

Chez la chèvre d'au moins 12 mois, cette affection progresse durant des mois, voire des années. Les articulations deviennent gonflées et douloureuses, particulièrement les genoux. Les coudes et les grassets sont également atteints. L'arthrite a des conséquences sur la locomotion des chèvres atteintes et par conséquent sur leur production.

Les mammites liées au CAEV apparaissent sous deux formes : soit un « pis de bois », principalement chez les primipares, soit une induration de la mamelle (mamelle déséquilibrée).

Le diagnostic clinique repose principalement par l'observation des gros genoux. Le diagnostic de laboratoire se fait par sérologie.

■ J.-L. Champion – GDS 83, F. Drouzy – CA 83, M. Gontier – FRGDS PACA ■

*Arthrite Encéphalite Caprine à Virus



Arthrite genoux ▲
© CAEV-H. Germain

PRÉVENTION

La prévention implique :

- La séparation des cabris de leur mère dès la naissance (avant tout lèchege).
- L'administration d'un colostrum thermisé (56°C pendant 1 heure) ou reconstitué ou du colostrum de bovins, puis passage au lait artificiel.
- Les chevrettes de renouvellement doivent être réintroduites dans le troupeau le plus tard possible
- Pour les chèvres en lactation, il faut établir un ordre de traite : les chèvres primipares sont traitées avant les multipares.
- Les chèvres présentant des signes cliniques doivent être réformées rapidement.
- Et bien sûr, il faut utiliser du matériel d'injection à usage unique.

Début 2015, le ministère a imposé une visite sanitaire dans les élevages porcins. Cette visite doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire.

FILIÈRE PORC

Une visite sanitaire orientée "trichine"



© Interporc

Depuis 2015, la visite sanitaire est obligatoire ▲

Début 2015, le ministère de l'agriculture a mis en place une visite sanitaire porcine obligatoire. Le financement est assuré par l'Etat. Cette visite est confiée au vétérinaire sanitaire de l'élevage. Il est prévu que son rythme (annuel ou biennal) et son contenu soient adaptés chaque année, en fonction des informations recueillies les années précédentes.

LA VISITE NE CONCERNE PAS LES ÉLEVAGES EN PLEIN-AIR

En 2015, les thématiques sont la biosécurité et la maîtrise du risque "trichine". A son issue, la DD(ec)PP (Direction départementale en Charge de la Protection des Populations) attribuera ou non à l'élevage une reconnaissance "site reconnu à conditions d'hébergement contrôlés". Seuls les élevages en bâtiment sont concernés par cette visite, les élevages plein-air ne pouvant par principe pas bénéficier de cette reconnaissance. Si cela n'a pas déjà été fait, chaque éleveur doit désigner un vétérinaire sanitaire dans les meilleurs délais, faute de quoi la visite sanitaire pourrait ne pas être réalisée, et l'élevage pourrait ne pas bénéficier de la reconnaissance officielle.

LES ÉLEVEURS DOIVENT DÉSIGNER UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Pour désigner un vétérinaire sanitaire, il suffit de renvoyer le formulaire officiel* complété, signé par l'éleveur et le(s)vétérinaire(s) sanitaire(s) choisi(s), à la DDPP du département où se situe le site d'élevage. L'éleveur est libre de choisir son vétérinaire sanitaire et peut désigner un vétérinaire ou plusieurs vétérinaires de la même

structure. Si l'éleveur détient plusieurs sites, il doit désigner un vétérinaire par site (qui peut être le même pour tous les sites). Si l'éleveur détient plusieurs espèces animales, il doit désigner un vétérinaire sanitaire par espèce (cela peut être le même vétérinaire pour toutes les espèces). Attention, si ce n'est pas le même, deux formulaires distincts sont à compléter.

LA VISITE DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Les éleveurs chez qui la visite sanitaire porcine ne sera pas réalisée, ou dont le site ne sera pas "reconnu à conditions d'hébergement contrôlés" risquent d'être obligés de faire réaliser des analyses trichines, vraisemblablement à leur frais, sur toutes leurs carcasses de porcs arrivant à l'abattoir.

■ Cécile Michon ■

La campagne prendra fin le 31 décembre 2016, les visites devant impérativement avoir été enregistrées au plus tard le 31 janvier 2017. A compter du 2 février 2017, il ne sera plus possible d'enregistrer des visites relevant de cette campagne.

*Le formulaire est disponible à la DD(ec)PP de chaque département

La lutte contre les salmonelles en élevage de volaille passe avant tout par le respect des mesures de biosécurité.

AVICULTURE

Lutte contre les salmonelles

DES BACTÉRIES CAPABLES DE SURVIVRE DANS L'ENVIRONNEMENT

Les salmonelles aviaires sont des bactéries dont il existe plus de 2000 sérotypes. Les principaux serotypes *S. enteridis* et *S. typhimurium* sont classés comme dangers sanitaires de première catégorie et font l'objet d'une réglementation. Le réservoir principal des salmonelles est le tube digestif des animaux (mammifères, oiseaux...) sans que ceux-ci expriment forcément des symptômes. Les matières fécales des animaux porteurs peuvent contaminer les pâturages, les sols et l'eau, puis y survivre pendant plusieurs mois. Ainsi, l'environnement est également une source de contamination. Les salmonelles peuvent se retrouver dans les œufs ou sur la viande et provoquer des Toxi-Infections alimentaires qui peuvent être graves voire mortelles chez des personnes fragiles

LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ, LE SEUL REMPART EFFICACE

Le site d'élevage doit être délimité (clôtures, chaînes, panneau, ...) et les véhicules extérieurs ne doivent pas pénétrer à l'intérieur du site d'élevage, sauf si leur entrée est nécessaire et si leurs roues sont nettoyées et désinfectées à l'entrée et à la sortie. Aucun animal autre que les volailles concernées ne doit pénétrer à l'intérieur des zones d'élevages. L'entrée de personnes sur le site d'élevage doit être limitée aux personnes indispensables, et se faire par un sas sanitaire dans lequel la personne entrante doit changer de tenue vestimentaire et de chaussures pour revêtir des tenues complètes, propres et exclusivement réservées à cet effet. Le sas est équipé d'un lave-mains pour permettre de se nettoyer et désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment d'élevage.

L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL ET DES BÂTIMENTS EST INDISPENSABLE

Les abords des bâtiments et des parcours doivent être dégagés et propres. Entre chaque bande un nettoyage/désinfection des bâtiments, des abords et du matériel doit être réalisé. La durée du vide sanitaire après les opérations de nettoyage et de désinfection doit permettre un assèchement complet (14 jours au minimum). La litière de la bande précédente est stockée le plus loin possible des zones d'élevage. Un plan de lutte contre les nuisibles (dératisation, désinsectisation) pour l'ensemble du site de l'élevage, à l'extérieur comme à l'intérieur, doit être entrepris sans oublier la zone de stockage de la paille. En cours de bande, le ramassage des volailles mortes doit être journalier. Elles sont stockées sous régime du froid dans l'attente du passage de l'équarrissage. Enfin, toute intervention sur le site d'élevage doit être enregistrée sur le registre d'élevage.

■ Benjamin Deltour ■



▲ Véhicule laissé à l'extérieur du site d'élevage.

UN DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DÈS 250 INDIVIDUS

*Le dépistage des infections à salmonelles en élevage de volaille a pour objectif d'éradiquer les foyers de *S. enteritidis* et *typhimurium*. Ce dépistage concerne tous les élevages de volailles de plus de 250 individus : élevages de poules pondeuses et élevages de volailles de chair (poulets et dindes d'engraissement). Tout élevage déclaré infecté est soumis à des mesures de lutte obligatoire dont une surveillance renforcée et l'élimination du troupeau infecté.*

Une des particularités de l'élevage piscicole est son milieu de production, l'EAU, composante déterminante de la qualité sanitaire du cheptel piscicole.

PISCICULTURE

Comme un poisson dans l'eau !



© Adapra

Bassin de salmoniculture ▲

L'eau influence directement la qualité sanitaire du cheptel piscicole, puisqu'elle est vectrice de l'oxygène vital. Mais elle peut aussi transporter des agents pathogènes. Ainsi, lorsque les pisciculteurs réfléchissent à la gestion sanitaire de leur élevage, ils doivent intégrer cet élément, et de façon encore plus forte lorsque les sites de production sont alimentés par des cours d'eau.

L'IMPORTANCE DU BASSIN VERSANT

C'est ici que la notion de bassin versant intervient dans l'action sanitaire. Le bassin d'alimentation d'une rivière ou d'un étang est un espace libre, où différentes activités prennent place. Les pisciculteurs doivent donc connaître leur bassin versant pour prévenir les risques et anticiper leur gestion. La dégradation subite de la qualité d'une rivière ou d'un étang par une pollution chimique ou biologique est une épée de Damoclès qui entretient la vigilance des éleveurs.

LA CONNAISSANCE DE TOUS LES ACTEURS

Pour anticiper les crises, la connaissance du bassin versant est indispensable, mais la connaissance des acteurs est encore plus essentielle. Les incidents relèvent la plupart du temps de maladresses et d'actes non intentionnels réalisés sans notion des conséquences. La méconnaissance réciproque des acteurs locaux peut avoir de lourdes répercussions sur l'économie des entreprises piscicoles et la santé des poissons. L'information et la communication sont déjà des moyens pouvant permettre de limiter les incidents. Au-delà de cet effort

de rapprochement, la signature d'accords entre les pisciculteurs et les autres acteurs du bassin versant, les pêcheurs par exemple, est souvent indispensable pour garantir les fondements de la démarche sanitaire des entreprises. Par l'intermédiaire des GDS, à l'échelle d'un département, d'une rivière ou d'une zone piscicole, il est nécessaire de mettre tous les acteurs autour d'une table pour évoquer les différentes pratiques et envisager un cadre de bonne conduite. La signature de conventions avec les pêcheurs a permis dans plusieurs cas de concrétiser des démarches de bassins en obtenant la reconnaissance officielle d'un statut indemne de dangers de 1ère catégorie.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DES CONVENTIONS

Tous les bassins versants de piscicultures ne sont pas encore couverts par ce type de convention. Mais la réglementation actuelle devrait aider à avancer sur le sujet en imposant l'identification et l'enregistrement de tous les acteurs de la filière « poisson ». L'objectif est d'obtenir une vision plus exhaustive des pratiques, afin de favoriser leur cohérence pour garantir la plus-value de l'engagement dans le sanitaire.

■ Jean-Christophe Cormoreche ■

De nouveaux plans, des actions qui évoluent, le conseil d'administration et le bureau du GDS, composés d'éleveurs très impliqués ont toujours à cœur de proposer un meilleur service pour vous tous, éleveurs.

ACTIONS DU GDS, SUITE

Accompagnement technique et aides financières



©GDS 42

Un troupeau en bon état résistera mieux aux différentes maladies ▲

BESNOITIOSE (B)

La besnoitiose est une maladie parasitaire transmise par les mouches et les taons. Les symptômes sont peu évocateurs au début, il s'agit d'écoulements au niveau des yeux, de fièvre, d'œdèmes et enfin d'un épaississement marqué de la peau. L'animal va connaître un dépérissement général jusqu'à la mort. Si la maladie peut être traitée en début de phase, l'animal même guérit en apparence reste porteur à vie et donc très contagieux. Si votre troupeau est touché par la maladie, le GDS peut mettre en place un plan de lutte. Cela consiste à dépister l'ensemble des bovins du troupeau (plus de 6 mois) et à éliminer les positifs. Un dépistage peut aussi être proposé aux voisins de pâturage, afin d'éviter la propagation de la maladie. Les analyses sont prises en charge à hauteur de 2/3 et une subvention de 215€ par bovin positif éliminé est versée.

PLAN PARATUBERCULOSE (B, C, O)

La Paratuberculose est une maladie intestinale contagieuse, incurable et mortelle. Lorsqu'un élevage est infecté, les conséquences économiques peuvent être importantes : réformes d'animaux malades de non-valeur économique et aussi baisse de production plus insidieuse. La mycobactérie à l'origine de la maladie est très résistante dans l'environnement et est excrétée dans les bouses. La contamination a lieu lors des premiers mois de la vie et s'effectue par l'intermédiaire des bouses d'animaux contaminés (par exemple un veau peut se contaminer en tétant la mamelle de sa mère souillée par des bouses infectées) les mycobactéries ont la particularité de se développer très lentement et les premiers signes de

la maladie n'apparaissent pas avant l'âge de 2-3 ans au plus tôt. En cas d'apparition clinique de la maladie, le GDS propose un plan de lutte qui combine le dépistage des adultes (tous les ans), l'élimination des animaux positifs et la mise en place de mesures sanitaires afin d'éviter la contamination des jeunes (hygiène au vêlage et des bâtiments, maîtrise des déjections...). L'entrée en plan se fait après une visite de l'élevage avec le vétérinaire et la signature du contrat d'engagement. Le but de la visite est d'identifier les facteurs de risques dans l'élevage et de proposer des mesures de lutte adaptées. La durée minimale d'un plan est de 3 à 4 ans, il pourra être arrêté après 2 résultats de troupeau négatifs. Les aides financières sont de 50% du montant des analyses, 215 € par bovin positif (+155 € si surcotisation) et de 60€ par caprin positif éliminé.

Garantie de cheptel en paratuberculose bovine

Elle est indispensable en race limousine pour l'inscription au HBL. Elle peut aussi être intéressante pour un élevage en sortie de plan ou pour un élevage qui commercialise des animaux. Nous pouvons vous envoyer le cahier des charges sur simple demande.

PLAN DIARRHÉE DES VEAUX

Les diarrhées de veaux peuvent entraîner des pertes économiques considérables au sein de vos cheptels si rien n'est mis en place pour les prévenir. Elles sont récurrentes dans les élevages bovins, en élevage laitier et encore plus en élevage allaitant où les vêlages sont parfois très groupés. En fin de saison de vêlage, elles peuvent devenir systématiques si aucun moyen n'est mis en place pour maîtriser les facteurs de risque. .../...

Des aides accordées

Pour vous aider à gagner du temps, le Département et le GDS vous remboursent l'antibiogramme nécessaire pour adapter rapidement le traitement de vos animaux malades. Contactez votre vétérinaire avant que ces diarrhées ne touchent trop de jeunes animaux de votre cheptel (veaux, chevreaux, agneaux).

LES AVORTEMENTS

La déclaration d'avortement est obligatoire dans le cadre de la recherche de la brucellose. Les prises de sang, prélèvements, visite et frais de déplacement sont payés directement par la DDPP à votre vétérinaire. Le conseil général et le GDS ont décidé d'aider les éleveurs qui rencontrent des avortements dans leur cheptel à trouver d'éventuelles autres causes d'avortements. Les principales maladies ciblées sont : Fièvre Q (B, O, C), Chlamydie (B, O, C), Néosporose (B), Toxoplasmose (O, C), Salmonellose (B, O, C, P), Ertlichiose (B) et BVD (B). Renseignez-vous auprès du GDS.

SALMONELLOSE, LISTÉRIOSE (B, C, O, P)

Il faut réagir vite en cas de salmonelles car les pertes peuvent être très importantes et cette bactérie est contagieuse à l'homme. Aides : 50 % de l'analyse si négative. Si confirmation : 100 % de l'analyse, 50 % des frais vétérinaires et aides lors de mortalités. Une visite est très souvent organisée. Le pasteurisateur est installé si l'élevage fait du lait cru ou des fromages au lait cru. Protection avant tout !

SAISIE TOTALE POUR CAUSE DE CYSTICERCOSE OU SARCOSPORIDIOSE

Possible selon un barème fixé par le CA du GDS.

CAEV (C)

Cette maladie entraîne des arthrites (« gros genou ») et des mammites. Elle a donc des conséquences économiques importantes dans les cheptels atteints.

Une aide aux prélèvements, aux analyses et à l'élimination des animaux positifs est accordée en fonction des protocoles.

PIÉTIN (O)

Le piétin est une infection de l'espace inter-digité du pied du mouton pouvant entraîner la perte de la corne de l'onglon. Il peut donc vite devenir un fléau pour votre élevage. Il existe une aide forfaitaire à la vaccination, à l'installation de pédiluves ainsi qu'à l'achat du produit.

SDRP (P)

Même si les mesures obligatoires pour l'aujeszky sont allégées, pensez à demander la recherche du SDRP

dans votre élevage. En plus de facilité de commercialisation, il est important de conserver un bon statut pour tous les élevages de porcs du département.

AUJESZKY (P)

Concernant cette maladie, il existe un soutien financier à la visite vétérinaire et aux prélèvements sur envoi de la facture au GDS.

CAISSE COUPS DURS (B, O, C, P)

Cette « caisse coups durs » peut apporter une aide financière à un élevage confronté à d'importantes mortalités liées à une même cause sanitaire à partir du moment où un diagnostic a été établi. Une réactivité rapide de l'éleveur et de son vétérinaire est un plus pour le dossier.

Suite à une visite d'élevage réalisée conjointement entre l'éleveur, son vétérinaire et le GDS, l'examen du dossier est assuré par la commission « caisse coups durs » qui décide, au vu des différents éléments, d'attribuer ou non une aide.

Attention, certaines causes sont exclues de la caisse par son règlement intérieur : les accidents (route, incendie), les mortalités pour lesquelles un tiers responsable est identifié (malveillance...), les maladies réglementées indemnisées par l'Etat, les abbattages d'urgence...

Le règlement intérieur de la caisse coups durs peut évoluer. Si vous êtes confrontés à un problème de mortalités importantes, n'hésitez pas à nous interroger.

LA FORMATION CONTINUE DES ÉLEVEURS

Chaque année, le GDS propose des formations, en association avec le GTV42 (groupement technique vétérinaire) :

- **Mes premiers pas avec les médecines alternatives** : cette nouvelle formation est élaborée et proposée en commun avec la chambre d'agriculture, le contrôle laitier, la Fevec et le GDS. Elle est à destination de tous les éleveurs bovins (laitiers ou allaitants) qui souhaitent s'initier. Les médecines alternatives se développent de plus en plus dans les élevages pour diverses raisons (agriculture biologique, résistances aux antibiotiques, délais d'attentes...). Utilisées à bon escient, ces méthodes peuvent se révéler économiques et efficaces pour tous. La formation proposera d'abord une approche globale de la santé du troupeau ainsi qu'une initiation aux méthodes alternatives : phytothérapie, homéopathie. Ensuite un thème précis par demi-journée sera traité sous

l'angle des médecines alternatives : les pathologies autour du vêlage, les maladies néonatales, la reproduction, la santé de la mamelle.

• Santé du pied :

- Connaître les bases de la santé du pied
- Identifier les facteurs de risque et démarche d'audit
- Mise en situation : notation des aplombs, parage et observation des lésions, propositions d'amélioration.

• Maîtriser la BVD :

- Savoir identifier les facteurs risques au sein de votre élevage,
- Connaître les symptômes de la BVD,
- Pouvoir détecter rapidement les signes d'introduction de la BVD au sein de votre cheptel et maîtriser cette pathologie

• **Maîtriser les diarrhées de veaux** au sein de votre cheptel pour un gain économique global en connaissant les facteurs de risque et en les maîtrisant pour une prévention efficace.

POUR LES JEUNES INSTALLÉS

Une action complète qui comprend :

- Une journée sanitaire et technique spécifiques jeunes installés ou dans le cadre du parcours à l'installation = du pratico pratique, du concret tant sur les outils de prévention à utiliser que pour toutes les actions que le GDS propose.
- Une enveloppe financière de 400€ à utiliser dans les 3 ans après avoir obligatoirement participé à la journée d'information sanitaire, pour diverses analyses, un diagnostic d'ambiance... dans la limite de 80% de la dépense.
- La visite d'élevage personnalisée est en cours d'évolution afin qu'elle corresponde aux besoins des nouveaux installés.

Un problème sanitaire peut rapidement mettre en péril une exploitation... La volonté du président et des administrateurs du GDS est d'accompagner au mieux les jeunes installés, dans les trois premières années de leur installation en leur donnant des outils pour éviter le gros coup dur dans leur élevage.

LES DASRI

Les DASRI regroupent tous les déchets de soins à risque infectieux : les piquants, les coupants, les flacons vides ou périmés, les seringues intra-mammaires, les sondes, les objets souillés... Le tri des déchets de soins à risque infectieux est imposé par la réglementation Leur traitement doit obligatoirement être réalisé par une filière spécialisée.

Pour effectuer ce tri et stocker proprement ces déchets de soins sur votre exploitation, vous pouvez acheter un fût directement au GDS, sur les stands de concours ou

lors du ramassage annuel. En effet, ces déchets de soins sont collectés une fois par an par le GDS sur une quinzaine de points de collecte répartis sur tout le département. Les dates de collecte vous seront communiquées, comme chaque année, dans la presse agricole, par mail et par les papillons joints à l'envoi des ASDA. Lors de la collecte, il vous sera délivré un bon de prise en charge attestant de l'élimination des déchets (à conserver en cas de contrôle) ainsi qu'un fût vide.

Attention lors de ces collectes, pour des raisons de sécurité, seuls les fûts propres et fermés seront collectés. De plus, le poids des fûts pleins ne doit pas dépasser les 30 kg.

Coût HT : fût vide = 6,00€ - Echange fût plein/fût vide = 20,50€ (tarifs susceptibles d'évoluer en 2016)

LES ANALYSES D'EAU

L'utilisation d'un captage permet de réaliser des économies non négligeables à condition qu'il soit propre et sain. Tout d'abord, il faut capter les eaux souterraines et éviter les infiltrations d'eau de surface qui risque d'entraîner une pollution du captage. Il faut apporter une attention particulière lors de la conception du captage et respecter un périmètre de protection autour du captage (pas de cultures, d'épandage ou de pâturage sur ce périmètre).

Ensuite, il est important de **vérifier régulièrement la qualité de l'eau en réalisant des analyses**. En élevage laitier, si l'eau utilisée pour le lavage de la machine à traire ne provient pas du réseau, une analyse bactériologique est demandée par la laiterie tous les 12 à 18 mois dans le cadre de la charte des bonnes pratiques d'élevage. Il faut également être vigilant pour les robots de traite, car si l'eau est de mauvaise qualité bactériologique, les germes se développent plus vite, ce qui peut engendrer une augmentation des taux cellulaires. Une eau de mauvaise qualité peut aussi entraîner des problèmes sanitaires graves dans un élevage comme des avortements, des diarrhées des veaux, des mammites...

Le GDS vous propose d'analyser l'eau de votre captage grâce à trois types d'analyse selon vos besoins. Des tournées de prélèvements sont faites sur tous le département, mais regroupées en fonction des secteurs. Les résultats ainsi qu'un commentaire vous sont retournés pour vous indiquer la qualité de votre eau. ■

- Possibilité de contrat annuel :
un passage tous les 12 à 18 mois – le GDS vous contact automatiquement pour prendre un RDV – réduction de 5€ par analyse.

- Pour tous les éleveurs adhérents : aide financière de 20 € par analyse.

les mesures à mettre en œuvre pour vos qualifications peuvent évoluer d'une année sur l'autre, toutes espèces confondues. Prenez le temps de lire les chapitres qui vous concernent et, si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler au GDS qui gère vos qualifications par délégation de la DDP.



©Isabelle Drouot

PROPHYLAXIES ET INTRODUCTIONS

Les Prophylaxies, ce qu'il faut faire

Prélèvement sanguin ▲

BOVINS	Cheptels laitiers livrant du lait en laiterie (analyse sur le lait de tank)	Cheptels allaitants, lait cru, fromages (analyses sur le sang)
IBR	Analyses 2 fois /an	Analyses annuelles sur les bovins N de + de 2 ans
Brucellose	Analyses annuelles	Selon effectif bovins de + de 2 ans : analyses annuelles sur 10 ou 20% des bovins + de 2ans
Leucose	Analyses annuelles	Analyses quinquennales sur 20% des bovins + de 2 ans pour les communes de St-Christo-en-Jarez à St-Romain-en-Jarez
Tuberculose	Tuberculinations : cheptels à risque - cheptels en lien épidémiologique	

En allaitant, pour les prophylaxies annuelles réalisées par votre vétérinaire sanitaire, il faut impérativement utiliser les Documents d'Accompagnement des Prophylaxies que nous envoyons aux vétérinaires, pour les bovins, pour les

ovins et les caprins. Sans DAP, le LVD retourne les tubes de sang au vétérinaire. Pour les ateliers laitiers, les analyses sur lait de tank sont toujours commandées et financées par le GDS pour ses adhérents.

OVINS ET CAPRINS	Rythme des prises de sang		Animaux à prélever
Producteurs de lait	Annuel		Une fraction du cheptel (cf. tableau suivant)
Producteurs de viande ou autres	Quinquennal		Une fraction du cheptel pour les communes de Aboen à Combre
Contrôles par fraction des cheptels ovins et caprins			
Catégorie d'animaux à prélever	Troupeaux < 50 ovins Troupeaux < 50 caprins	Troupeaux 50 à 200 ovins Troupeaux 50 à 200 caprins	Troupeaux > 200 ovins Troupeaux > 200 caprins
Mâles non castrés âgés de 6 mois et plus	Tous	Tous	Tous
Animaux introduits dans l'année écoulée	Tous	Tous	Tous
Femelle en âge de reproduire	Toutes	50	25%

TRANSFORMATION FROMAGÈRE :
pensez aux autocontrôles sur les fromages

AVORTEMENTS EN BOVINS, OVINS, CAPRINS :
Déclaration obligatoire pour la recherche de la brucellose. Visite, prise de sang et prélèvement par le vétérinaire payés directement par l'Etat à votre vétérinaire sanitaire.

PORCS	AUJESZKY - Buvard individuel	PPC	SDRP Buvard individuel
Multiplicateur, sélectionneurs			
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 4 fois / an	tous les reproducteurs 1 fois / an	10 prélèvements / bâtiment
Moins de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 4 fois / an	15 reproducteurs 1 fois / an	
Élevage plein air (porcs et sangliers) Naisseur et naisseurs engraisseurs			
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 1 fois / an		10 prélèvements / lot de reproducteurs
Plus de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 1 fois / an		
Élevage plein air (porcs et sangliers) Post sevrers et engraisseurs			
Moins de 20 porcins	Tous		
Plus de 20 porcins	20 porcins		
Naisseur et naisseurs engraisseurs en bâtiment			Truies : 10 prélèvements / bâtiment et Engraissement : 5 porcs

CONTRÔLES LORS D'INTRODUCTION DE BOVINS

Que faut-il faire ?

Les prises de sang pour la recherche de l'IBR et BVD sont à réaliser quelque soit l'âge de l'animal (même un veau) et doivent être effectuées dans un délai maximal de 10 jours après la livraison.

L'analyse BVD est obligatoire pour tous les bovins sauf pour les bovins déjà connus non-IPI et attestés (attestation ou

coupon avec ASDA) et pour les bovins en ASDA jaunes élevés en bâtiments fermés.

Les contrôles à l'introduction varient en fonction du taux de rotation de l'élevage (moins ou plus de 40% de mouvement / effectif annuel de l'élevage), de l'âge du bovin et de la durée du transport.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes situations.

Age du bovin introduit	Temps de transport	« classique »	Fort taux de rotation (1)
Moins de 6 semaines	indifférent	Analyse IBR	Analyse IBR
6 semaines à 24 mois	Moins de 6 jours	Analyse IBR	IBR + Tuberculination si issus des départements : 06. 13. 2A. 2B. 21. 24. 30. 34. 40. 47. 48. 54. 73. 94. 83. 89.
	7 jours et plus	Analyse IBR - Tuberculination	Analyse IBR - Tuberculination
Plus de 24 mois	Moins de 6 jours	Analyse IBR	IBR + Tuberculination si issus des départements : 06. 13. 2A. 2B. 21. 24. 30. 34. 40. 47. 48. 54. 73. 94. 83. 89.
	7 jours et plus	Analyse IBR - Tuberculination Analyse brucellose	Analyse brucellose - Analyse IBR Tuberculination

(1) : courrier envoyé aux éleveurs concernés et à leur vétérinaire

Les dérogations à l'introduction IBR : si transport direct par l'éleveur, sans rupture de charge ni mélange avec d'autres bovins (fiche dérogation et ASDA remplies resto verso envoyées au GDS le plus vite possible)

Il ne faut pas oublier que pour un reproducteur, si vous avez un doute, la prise de sang d'introduction reste la plus sûre (résultat N). ■

+ d'infos

Pour les DAP, ASDA vertes et jaunes, pour les introductions ou les rééditions d'ASDA, n'hésitez pas à nous appeler au 04 77 92 12 38, tout le monde gagnera du temps.

J'ACHÈTE UN BOVIN : CE QU'IL FAUT FAIRE POUR QUE JE REÇOIVE L'ASDA :

J'appelle mon vétérinaire pour les opérations obligatoires et je donne l'ASDA à mon vétérinaire pour qu'elle suive les tubes de sang.

Si Les rubriques (date, signature, ICA) au recto et au verso de l'ASDA sont correctement remplies

+ La notification auprès de l'EDE est rapide,

la nouvelle ASDA est éditée.

Le GDS assure le suivi des introductions et des prophylaxies bovines, ovines, caprines et porcines par délégation de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Les tarifs



▲ Les tarifs de prophylaxie sont fixés régionalement

* Une participation financière du département par élevage et par campagne. Les visites supplémentaires sont à la charge de l'éleveur. Les aides du Département sont à déduire des factures du vétérinaire.

** Participation de l'Etat aux frais de prélèvements et d'analyses reversée aux éleveurs

*** Remboursement du coût HT par le GDS sur des financements 50% Département 50% GDS pour les cheptels suite à abattage total ou en lien épidémiologique (voisins, achat). Remboursements assurés jusqu'au 31/12/2015. Révisable pour 2016.

Dans les autres cas, les honoraires restent à charge de l'éleveur. Les tarifs de la visite de prophylaxie s'entendent sur des animaux dont la contention est assurée par leur propriétaire ou détenteur. Dans le cas contraire, le vétérinaire peut appliquer un tarif libéral.

D'autre part, si le rendez-vous est fixé à la demande de l'éleveur, suite à refus du rendez-vous fixé par le vétérinaire, hors cas de force majeure, la visite sera facturée 44,16 €, les frais de déplacement à 0,42€ du km réel.

Une intervention, au cours de laquelle sont effectués des actes techniques concernant plusieurs prophylaxies, ne peut donner lieu à la rémunération que d'un seul déplacement.

ACTES ET VISITES (Hors Taxes)	PROPHYLAXIE REPARTITION			
	TOTAL	ETAT	CONSEIL GENERAL	ELEVEURS
CHEPTEL D'ENGRAISSEMENT				
Visite Initiale	82,19			82,19
Visite de maintien	41,09			41,09
TUBERCULOSE				
Par visite (visite + forfait déplacement)	28,39 *			20,39*
Tuberculation/Bovins et Caprins (non compris fourniture du matériel)	1,96***			1,95***
IDC par Bovin	6,90***			6,88***
BRUCELLOSE				
BOVINS (+ IBR, leucose)				
Visite (visite + forfait déplacement)	28,39 *		7,96	20,43
Prise de sang	2,31		1,91	0,40
OVINS/CAPRINS				
Visite *	28,39 *		10,41	17,98
Prise de sang : De 1 à 25 animaux	1,28		0,83	0,45
26 et plus de 26 animaux	1,18		0,83	0,35
FRAIS DE DÉPLACEMENT PROPHYLAXIES HORS TOURNÉE				
Par Km réellement parcouru	0,42	Ce tarif n'est pas applicable lorsque les prophylaxies sont organisées en tournées sur proposition du vétérinaire sanitaire, auquel cas le déplacement est inclus dans le tarif de la visite.		
CAEV (Caprins)				
Visite initiale	28,39			
Visite volets I, II, III, IV	28,39			
Prise de sang : De 1 à 25 animaux	1,28			
26 et plus de 26 animaux	1,18			
AUJESZKY (Porcs)				
Visite *	28,39			
Prélèvement Sang : par scarification *	2,06	** 1,22	Le GDS rembourse la visite, le solde des prélèvements et le complément de visite SDRP, après réception des factures du vétérinaire, avec l'aide du Conseil Général	
par ponction *	3,08	** 1,22		
Participation au coût des analyses		** 2,13		
Complément de visite SDRP	5,00			
VISITE D'INTRODUCTION				
Vacation en tournée	22,09			22,02
Tuberculation Bovin	1,96			1,96
2 ^{ème} visite lecture kms inclus	28,39			28,39
Prélèvement sang Bovin	2,31			2,31
Prises de sang Ovin/Caprin	1,28			1,28
Indemnité kilométrique	0,42			0,42
VACCINATION IBR				
Visite	28,39			28,39
Vacation hors tournée (sur exigence de l'éleveur)	44,16			44,16
Acte	2,06			2,06

GDS

43 avenue Albert Raimond
 BP 20057 - 42 272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
 ☎ 04 77 92 12 38 - fax 04 77 92 12 14
 contact.gds42@reseaugds.com

Direction Départementale de la Protection des Populations

Immeuble "Le Continental"
 10 rue Claudius Buard, CS40272
 42014 ST ETIENNE CEDEX 02
 ☎ 04 77 43 44 44 - fax 04 77 43 53 02
 ddpp-pa@loire.gouv.fr

Laboratoire Vétérinaire Départemental

Zone Industrielle de Vaure
 BP 207 - 42605 MONTBRISON CEDEX
 ☎ 04 77 58 28 05 - fax 04 77 58 00 40
 laboratoire.veterinaire@cg42.fr

E.D.E Identification

Accueil téléphonique et réception des visiteurs
uniquement le matin de 8h30 à 12h00
 43 avenue Albert Raimond
 BP 10056 - 42 272 ST ETIENNE CEDEX
 ☎ 04 77 92 12 36 - Fax : 04 77 92 52 09

Chambre d'Agriculture de la Loire

Un accueil unique pour les 3 pôles :
 ☎ 04 77 92 12 12 - cda42@loire.chambagri.fr
 www.terresdeloire.fr

- 43 avenue Albert Raimond BP 40050
 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
 fax 04 77 91 42 12
- Zone Industrielle Le Forum. Rue du Colisée
 BP 20021 - 42 110 FEURS
 fax 04 77 26 63 60
- 23 boulevard Charles de Gaulle
 42120 LE COTEAU
 fax 04 77 71 91 67

Loire Conseil Elevage

Sourcieux - 42600 CHALAIN LE COMTAL
 ☎ 04 77 54 44 98 - fax 04 77 94 50 07
 accueil@loire-contrôle-laitier.fr

Coopel

Sourcieux - 42600 CHALAIN LE COMTAL
 ☎ 04 77 36 34 44 - Fax : 04 77 36 34 49
 contact@coopel.fr

Equarrissage Monnard

Les Plaines - 42120 PERREUX
 Bureaux ouverts : 7h00-12h00 et 13h30-18h00
 (pour obtenir un identifiant + un mot de passe
 contactez Monnard au 03.84.87.15.00
 ou monnard@monnard.fr)
 ☎ 04 77 68 74 66 - Fax 04 77 68 01 76
 Demande d'enlèvement par internet :
 www.monnard.fr

DDT

www.loire.equipement-agriculture.gouv.fr
 2 avenue Grüner, CS 90509
 42 014 SAINT-ETIENNE CEDEX 02
 ☎ 04 77 43 80 00 - Fax: 04 77 43.80.06
 ddt@loire.gouv.fr

Agri-Services GDS (ambiance de bâtiment, parage, rainurage, dératisation...)

18 Avenue des Monts d'or
 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
 ☎ 04 78 19 60 70 - Fax 04 78 19 60 71

AgroDirect (matériel d'élevage)

www.agrodirect.fr
 Maison de l'Élevage
 145 Espace des Trois Fontaines - 38140 Rives
 ☎ 09-74-50-85-85 (choix 2) - Fax 04 76 05 28 63
 Mail : agrodirect@agrodirect.fr



www.frgdsra.fr

BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES

(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication : Présidents des GDS 01,07,26,38,42,69,73,74

Rédacteurs en chef : GDS Rhône-Alpes

Chef de projet : Isabelle Drouet

Dessin de couverture : Clémence Peyron

Photos de couverture : IAC

Conception : Apasec Lyon

Impression : Imprimerie Despesse.

Tirage : 2600 (GDS 01), 2800 (GDS 07), 1350 (GDS 26), 3900 (GDS38), 4700 (GDS 42), 2700 (GDS69), 2550 + 2000 (GDS des Savoie)



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT,
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS
ACCOMPAGNER.**



Crédit  Mutuel